



**ENTRETIEN DES LOCAUX
DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE
ET ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX**

Recommandations de bonnes pratiques



Novembre 2017



GRUPE DE TRAVAIL

COORDINATEURS DU GROUPE

| | | |
|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| GALY Elisabeth | Cadre supérieur de santé hygiéniste | CPIAS Occitanie, Toulouse |
| Dr VERDEIL Xavier | Médecin hygiéniste | CHU Toulouse |

GRUPE DE TRAVAIL

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--|
| BONNEMAISON Hélène | Cadre de santé | Clinique Saint-Jean Languedoc, Toulouse |
| BOUDOT Evelyne | Cadre de santé hygiéniste | CPIAS Occitanie, Montpellier |
| CEBE Séverine | Gouvernante | EHPAD Maisonneuve, Villefranche de Lauragais |
| FINOTTO-ESPES Chantal | Cadre de santé | EHPAD Maisonneuve, Villefranche de Lauragais |
| GARAIX Anne | Directrice - Cadre de santé | FAM-MAS La Boraldette, Saint Côme d'Olt |
| LEVITZKI Nicole | Infirmière hygiéniste | CHU Toulouse |
| NAVARRE Josyane | Infirmière hygiéniste | CH Saint-Gaudens |
| RAYNAUD Sandrine | Responsable qualité et hygiène | Clinique Monié, Villefranche de Lauragais |

GRUPE DE LECTURE

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| BAUDU Marie-Christine | Conseillère en Economie Sociale et Familiale | CHU Limoges |
| BURTIN Antonella | Infirmière hygiéniste | Clinique Mutualiste Beau Soleil, Montpellier |
| DUCHEIN Patrick | Cadre de santé hygiéniste | CPIAS Occitanie, Toulouse |
| Dr GAUTIER Christophe | Pharmacien hygiéniste | CPIAS Nouvelle Aquitaine, Bordeaux |
| LEGER Chantal | Cadre de santé hygiéniste | CPIAS Nouvelle Aquitaine, Poitiers |
| LERE Martine | Cadre de santé hygiéniste | CHU Toulouse |
| MASSIE Rémi | Infirmier coordonnateur | EHPAD Saint Joseph, Valence d'Albigeois |
| Dr PESTOURIE Nathalie | Médecin hygiéniste | CHU Limoges |
| PHALIPPOUT Annick | Conseillère en Economie Sociale et Familiale | CHU Limoges |
| RENOUARD SARIVIERE Emmanuelle | Infirmière hygiéniste | CPIAS Occitanie, Montpellier |
| SOLER-GUY Josselyne | Cadre de santé | EHPAD Jallier, Carbonne |
| Dr VAN DE STEENE Sophie | Pharmacien hygiéniste | CPIAS Occitanie, Toulouse |



EXPERTS

| | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------|
| Dr CARENCO Philippe | Médecin hygiéniste | CH Hyères |
| Dr LEVANT HERIN Aude | Médecin du travail | CHU Toulouse |

CONSEIL SCIENTIFIQUE

| | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Dr CASTEL Olivier | Médecin hygiéniste | CHU Poitiers |
| Dr DUMARTIN Catherine | Pharmacien hygiéniste | CPIAS Nouvelle Aquitaine, Bordeaux |
| LEGER Chantal | Cadre de santé hygiéniste | CPIAS Nouvelle Aquitaine, Poitiers |
| Dr MAHAMAT Aba | Médecin hygiéniste | CH Cayenne |
| Dr MALAUAUD Sandra | Médecin hygiéniste | CHU Toulouse |
| Pr ROGUES Anne-Marie | Médecin hygiéniste | CHU Bordeaux |

SECRETARIAT

| | | |
|------------------------|------------|---------------------------|
| DANGLA Caroline | Secrétaire | CPIAS Occitanie, Toulouse |
|------------------------|------------|---------------------------|

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| ABREVIATIONS | 1 |
| GLOSSAIRE | 3 |
| AVANT-PROPOS | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| I. CLASSIFICATION DES LOCAUX SELON LE RISQUE INFECTIEUX | 11 |
| I. 1 - Classification des locaux pour les établissements de santé..... | 14 |
| I. 2 - Classification des locaux pour les établissements médico-sociaux | 15 |
| II. LOCAL DE MENAGE / NETTOYAGE ET DE STOCKAGE | 17 |
| II. 1 - Equipement du local | 19 |
| II. 2 - Centrale de dilution | 19 |
| III. MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX..... | 21 |
| III. 1 - Lavettes et carrés d'essuyage..... | 23 |
| III. 2 - Balais | 24 |
| III. 3 - Bandeaux de lavage à plat | 25 |
| III. 4 - Chariot de ménage ou d'entretien et ses accessoires | 25 |
| IV. LES PRODUITS | 29 |
| IV. 1 - Détergent | 32 |
| IV. 2 - Désinfectant..... | 33 |
| IV. 3 - Détergent-désinfectant | 35 |
| IV. 4 - Détergent-détartrant-désinfectant | 36 |
| V. CHOIX ET UTILISATION DES PRODUITS | 37 |
| V. 1 - Conseils et précautions d'emploi des produits..... | 40 |
| V. 2 - Cas particulier : <i>Clostridium difficile</i> | 41 |
| V. 3 - Préparations et indications de l'eau de Javel | 42 |
| VI. PRINCIPES GENERAUX | 45 |
| VI. 1 - Protection des personnels | 47 |
| VI. 2 - Hygiène des mains | 49 |
| VII. METHODES ET TECHNIQUES D'ENTRETIEN..... | 51 |
| VII. 1 - Préalables | 53 |
| VII. 2 - Chronologie des étapes d'entretien | 53 |
| VII. 3 - Conduite à tenir en cas de souillures par du sang ou des liquides biologiques..... | 55 |
| VII. 4 - Méthode par la vapeur | 55 |
| VII. 5 - Techniques de dépoussiérage | 58 |
| 1- Essuyage humide des surfaces | 58 |
| 2- Balayage humide | 59 |
| 3- Dépoussiérage par aspiration | 61 |
| VII. 6 - Entretien des sanitaires et WC | 62 |
| VII. 7 - Techniques de lavage des sols..... | 63 |
| 1- Lavage manuel..... | 63 |
| 2- Lavage mécanisé avec autolaveuse | 66 |
| 3- Lavage mécanisé avec monobrosse..... | 67 |



| | |
|--|-----------|
| VII. 8 - Techniques de traitement des sols | 68 |
| 1- Traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine | 68 |
| 2- Maintenance des sols thermo-plastiques..... | 71 |
| VIII. PERIODICITE DES OPERATIONS DE NETTOYAGE | 73 |
| VIII. 1 - Périodicité Entretien en zone 1 | 76 |
| VIII. 2 - Périodicité Entretien en zone 2 | 77 |
| VIII. 3 - Périodicité Entretien en zone 3 | 78 |
| VIII. 4 - Périodicité Entretien en zone 4 | 79 |
| IX. DEMARCHE QUALITE | 81 |
| IX. 1 - Evaluation de la propreté visuelle | 83 |
| IX. 2 - Evaluation microbiologique | 84 |
| IX. 3 - Evaluation des procédures | 85 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 88 |
| ANNEXES | 91 |

ABREVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| AES | Accident exposant au sang |
| AFNOR | Association française de normalisation |
| APR | Appareil de protection respiratoire |
| ATC | Agent transmissible conventionnel |
| ATNC | Agent transmissible non conventionnel |
| BHRe | Bactérie hautement résistante émergente |
| BMR | Bactérie multi-résistante |
| CAT | Conduite à tenir |
| CCLIN | Centre de coordination des infections nosocomiales |
| CEN | Comité européen de normalisation |
| CPIAS | Centre d'appui pour la prévention des infections associés aux soins |
| CLIN | Comité de lutte contre les infections nosocomiales |
| CSHPF | Conseil supérieur d'hygiène publique de France |
| CSP | Code de la santé publique |
| DAOM | Déchets d'activités ordures ménagères |
| DVA | Désinfection par voie aérienne |
| EMS | Etablissement médico-social |
| EN | Norme européenne |
| EPI | Equipement de protection individuelle |
| EOH | Equipe opérationnelle d'hygiène |
| ES | Etablissement de santé |
| FHA | Friction hydroalcoolique |
| GEA | Gastro-entérite aigue |
| HAS | Haute autorité de santé |
| IRA | Infection respiratoire aigue |
| NF | Norme française |
| NF - EN | Norme française - Norme européenne |
| PC | Précautions complémentaires |
| PHA | Produit hydroalcoolique |
| PS | Précautions standard |
| SF2H | Société française d'hygiène hospitalière |



GLOSSAIRE

BIOCIDE (Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides)

On entend par « produit biocide » :

- Toute substance ou tout mélange, sous la forme dans laquelle il est livré à l'utilisateur, constitué d'une ou plusieurs substances actives, en contenant ou en générant, qui est destiné à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique.
- Toute substance ou tout mélange généré par des substances ou des mélanges qui ne relèvent pas eux-mêmes du premier tiret, destiné à être utilisé pour détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, pour en prévenir l'action ou pour les combattre de toute autre manière par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique.

BIOFILM

Substance polysaccharidique excrétée par les bactéries lors de leur métabolisme et permettant l'adhésion, sur une surface, d'une colonie bactérienne.

BIONETTOYAGE

Procédé destiné à réduire la contamination biologique des surfaces (norme NF X 50-790, Activités de service de nettoyage industriel - lexique de la propreté).

Il est obtenu par la combinaison en 3 temps :

- d'un nettoyage,
- de l'évacuation de la salissure et des produits utilisés,
- de l'application d'un désinfectant.

Le terme de bionettoyage est souvent employé en pratique pour désigner les opérations d'entretien des locaux. Il sera employé ici au sens de « nettoyage-désinfection » : opération résultant de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant et associant en une seule opération nettoyage et désinfection.

DESINFECTION

Opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés, en fonction des objectifs fixés. Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes et/ou virus présents au moment de l'opération.



DETERGENT-DESINFECTANT

Produit présentant la double propriété de détergent et de désinfectant. Son spectre d'activité, établi au regard des normes européennes ou françaises, recouvre au moins la bactéricidie et la levuricidie. Certains produits revendiquent en plus une activité fongicide (*Aspergillus*), virucide et/ou sporicide. Ces éléments sont à prendre en compte, en tant que de besoin, lors du choix des produits. D'autres spécificités, comme les possibilités d'utilisation sur des surfaces alimentaires ou sur certains dispositifs médicaux peuvent également constituer des critères de choix.

NETTOYAGE

Opération d'entretien et de maintenance des locaux et des équipements dont l'objectif principal est d'assurer un aspect agréable (notion de confort) et un niveau de propreté (notion d'hygiène). Cette opération d'élimination (avant tout macroscopique) des salissures particulaires, biologiques, organiques ou liquides est réalisée par un procédé respectant l'état des surfaces traitées et faisant appel, dans des proportions variables aux facteurs combinés suivants : action chimique, action mécanique, température et temps d'action.

L'opération est généralement réalisée manuellement ou mécaniquement à l'aide d'eau et de détergents.

Un nettoyage soigneux est indispensable avant toute étape de désinfection.

RISQUE

Le risque est défini comme la combinaison de la fréquence de l'exposition à un danger et des dommages engendrés. Le risque infectieux correspond à l'exposition à un agent biologique potentiellement pathogène avec deux corollaires : la présence de l'agent (le danger) et l'infection (le dommage).

L'évaluation des risques permet de hiérarchiser les situations dangereuses en fonction de leur probabilité d'apparition et de leur gravité potentielle, afin d'adapter au mieux les mesures préventives.

SUFFIXE « CIDE »

En microbiologie le suffixe « cide » est utilisé pour signifier l'action de tuer (par opposition au suffixe « statique » signifiant l'arrêt de la multiplication). Ainsi on parle de produits bactéricides, virucides, fongicides, levuricides, sporicides, mycobactéricides, tuberculocides : ces produits pouvant tuer les micro-organismes identifiés par leur préfixe.



AVANT-PROPOS

Ce guide sur l'entretien des locaux est un document très attendu par les professionnels intervenant dans ce domaine dans les établissements de santé comme médico-sociaux. En complément de la propreté visuelle, ces professionnels ont pour mission de limiter le risque infectieux lié à l'environnement, mais aussi les risques professionnels pour les personnels et aujourd'hui plus que jamais l'impact écologique de ces pratiques. Ces deux dernières considérations ont longtemps été opposées à la notion d'efficacité. Ce n'est heureusement plus le cas et la recherche pour améliorer l'ergonomie et l'automatisation de certaines tâches tout en optimisant leur qualité, va dans ce sens.

Le développement de nouvelles techniques privilégiant action mécanique et température dans le fameux cycle de Sinner, a permis d'offrir des alternatives aux seuls produits chimiques, telles que l'utilisation des microfibras qui révolutionnent le nettoyage, ou la méthode vapeur associant détergence et désinfection. Elles apportent une évolution culturelle dans ce domaine où la chimie reste parfois incontournable. L'industrie du détergent a elle aussi pris en compte les nécessités écologiques pour optimiser ses produits, et les directives biocides ont largement accru la sécurité des produits désinfectants lorsqu'ils sont indiqués.

La valeur ajoutée de l'hygiéniste est évidemment sa capacité à définir des niveaux de risque, et en regard, des niveaux d'exigence, puis à leur associer les méthodes permettant de les prendre au mieux en compte.

Conçu sous l'égide du Cclin Sud-Ouest et piloté par les acteurs de la région Midi-Pyrénées, ce document est le premier à paraître sous la double signature du CPIAS Occitanie et du CPIAS Nouvelle Aquitaine.

La carrière d'Elisabeth Galy se termine sur la production de ce guide qu'elle a copiloté avec Xavier Verdeil, une belle façon de nous projeter dans cette nouvelle aventure des CPIAS. Gageons qu'il soit le précurseur d'une production collaborative d'outils dans le domaine de la prévention des Infections Associées aux Soins, aujourd'hui confié au réseau CPIAS.

Merci à tous les collègues qui ont contribué à ce projet et bonne lecture à tous les autres.

Dr Cécile MOURLAN
Responsable CPIAS Occitanie

Dr Pierre PARNEIX
Responsable CPIAS Nouvelle Aquitaine



INTRODUCTION

Ce document remplace celui édité par le CCLIN Sud-Ouest en avril 2005. Il est destiné aux établissements de santé (ES) et aux établissements médico-sociaux (EMS).

L'entretien du bloc opératoire, qui a fait l'objet d'un document spécifique diffusé en août 2006, n'a pas été pris en compte. (*Recommandations pour l'entretien des blocs opératoires. CCLIN Sud-Ouest.*)

Le groupe a orienté ces recommandations en faveur de techniques novatrices ayant fait leur preuve telles que la méthode vapeur et le concept microfibre/eau. Ces deux techniques concourent à un moindre usage des détergents et détergents-désinfectants.

Ces techniques, qui sont à la fois des méthodes hygiéniques, ergonomiques et économiques visent la protection des personnels et des usagers et le respect de l'environnement. Cette dernière dimension écologique est en accord avec les éléments de réflexion de la commission « *Risques infectieux et développement durable* » de la SF2H.

L'entretien des locaux concourt à l'hygiène générale des établissements de santé et des établissements médico-sociaux. Il concerne les étapes de nettoyage-désinfection permettant une maîtrise du niveau de contamination microbienne de l'environnement. Avec les précautions standard et la maîtrise du risque lié aux actes invasifs, l'entretien des locaux, par la réduction des réservoirs environnementaux constitue un des trois piliers de la prévention du risque infectieux en milieu de soins. Nombreuses sont les preuves quant au rôle que les surfaces et l'environnement du patient jouent dans la transmission des infections associées aux soins (réf. biblio. 1,2,3,4,5).

Les références de la littérature confirment le rôle, souvent prolongé, des réservoirs environnementaux dans la transmission croisée notamment des bactéries multi-résistantes. La description d'épidémies (*Clostridium difficile*) ou la contamination de patients hébergés dans des chambres ayant été occupés antérieurement par des patients porteurs (staphylocoques dorés ou entérobactéries multi-résistantes, BHRe) montrent le rôle de l'environnement dans cette transmission (réf. biblio. 6,7,8)

La transmission croisée peut se faire de façon indirecte par les mains des professionnels, celles-ci étant au contact des surfaces contaminées : poignées, équipements, plans de travail, mobiliers, dispositifs médicaux. Il est également possible que les patients se contaminent de façon directe au contact des mêmes surfaces et des sanitaires.

L'hygiène des locaux concerne trois aspects :

- la propreté visuelle, élément fondamental de l'accueil des patients, des résidents et des visiteurs, de la confiance et de l'attractivité extérieure d'un établissement,
- la maîtrise de la contamination des locaux et des surfaces qui constituent des vecteurs secondaires pour la transmission de micro-organismes,
- la maîtrise de la contamination microbiologique des surfaces en zone à empoussièrément maîtrisé.



Les recommandations énoncées dans ce document concernent les techniques, les matériels et produits employés. Ces techniques ne sauraient être efficaces en termes de maîtrise du risque lié à l'environnement que si elles ont montré, autant que faire se peut scientifiquement, leur efficacité.

L'application de ces techniques sera d'autant plus effective que la fonction « entretien des locaux » bénéficiera d'une reconnaissance au sein de l'établissement.

L'élaboration et la diffusion d'une politique institutionnelle relative au bionettoyage doivent permettre une valorisation de cette fonction tant auprès des instances que de l'ensemble des professionnels.

Pour cela, chaque établissement doit :

- désigner un responsable de l'hygiène des locaux dont les missions, en collaboration avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), sont de coordonner la politique définie et en assurer l'application, le suivi et l'évaluation,
- définir une politique d'hygiène des locaux en fonction du niveau de risque prédéterminé et élaborer des fiches techniques et/ou protocoles,
- mettre en œuvre un programme de formation des agents (à l'embauche et continue) régulièrement renouvelé et évalué pour une mise en œuvre des procédures par du personnel ayant acquis des compétences spécifiques,
- mettre en place une organisation du travail permettant la réalisation des procédures,
- mettre à disposition les locaux, matériaux, matériels et produits adaptés, en conformité avec les exigences de l'entretien,
- évaluer les prestations.

Pour les ES la référence 7.d « Hygiène des locaux » du manuel de certification V 2010 version janvier 2014, l'HAS énonce les actions à mettre en œuvre en insistant sur le choix des produits devant combiner efficacité avec toxicité minimale pour l'utilisateur et protection maximale de l'environnement. Ces principes sont applicables aux EMS.

Une désinfection complémentaire des locaux peut faire suite au bionettoyage dans certains secteurs hospitaliers et/ou certaines situations. Cette étape n'est pas abordée dans ce document : se reporter au document « *Désinfection des locaux en établissements de soins* » CCLIN Sud-Ouest. 2010

L'indication d'une étape de désinfection, après réalisation d'un bionettoyage, est réservée à des situations particulières. Il peut s'agir :

- d'utiliser un produit apportant un niveau de sécurité environnementale supplémentaire par le biais d'un spectre d'activité plus large. Exemple : utilisation d'eau de Javel ou de produits revendiquant une activité sporicide dans le cadre de locaux hébergeant des patients porteurs de *Clostridium difficile*, de procédures spécifiques dans le cas des virus émergents,
- d'une technique offrant une meilleure accessibilité à certaines surfaces en l'occurrence la désinfection par voie aérienne utilisée après une phase de nettoyage.



Les indications de la désinfection relèvent :

- d'épidémies non contrôlées par l'application des mesures habituelles,
- des secteurs cliniques protégés d'hématologie ou de greffe d'organe en cas de persistance d'une contamination aspergillaire de l'environnement malgré les mesures prises,
- des procédures applicables aux laboratoires NSB3 et NSB4,
- des procédures règlementaires dans le cadre du bioterrorisme.

Ce document propose des recommandations. Il appartient à chaque établissement d'établir et de valider des protocoles et/ou des fiches techniques précisant les matériels et les modalités adaptés au contexte local.

Les protocoles doivent être validés par le CLIN/ l'instance chargée de la lutte contre les infections nosocomiales et/ou la commission d'hygiène de l'établissement.

Si l'établissement fait appel à un prestataire externe, le CLIN/ l'instance chargée de la lutte contre les infections nosocomiales, l'EOH, et/ou la commission d'hygiène des locaux doivent avoir connaissance du cahier des charges et le valider. Celui-ci précisera la tenue professionnelle des agents, la formation des agents et comportera les clauses techniques d'entretien : descriptifs des zones concernées, fréquences, calendrier des activités, produits et matériels utilisés, traçabilité, évaluation des pratiques et contrôles qualité.



I. CLASSIFICATION DES LOCAUX SELON LE RISQUE INFECTIEUX

I.1 - Classification des locaux pour les établissements de santé

I.2 - Classification des locaux pour les établissements médico-sociaux



CLASSIFICATION DES LOCAUX SELON LE RISQUE INFECTIEUX

L'entretien des établissements de soins doit prendre en compte la diversité des locaux, les activités pratiquées, le type de patients/résidents pris en charge et le type d'acte médical effectué. L'ensemble de ces paramètres influence les exigences du nettoyage et de la désinfection.

La classification selon le niveau de risque infectieux permet :

- de définir la fréquence d'entretien à effectuer pour chaque type de locaux,
- de construire un calendrier d'entretien,
- d'adapter le choix des méthodes, des matériels et des produits.

Le guide du bionettoyage édité par la commission centrale des marchés a classé les locaux en 4 zones selon le risque infectieux encouru par les personnes soignées.

« *Guide de l'achat public durable – achats de produits, matériels et prestations de nettoyage* ». Ministère de l'Economie. Direction des affaires juridiques. Juillet 2009.

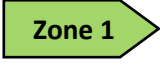



Un exemple de classification des zones à risque (zones 1 à 4) est proposé. Certains services, comme par exemple la pharmacie (zone 2) peuvent nécessiter un classement dans une autre zone selon les activités pratiquées (zone 4 pour la salle de préparations stériles - salle "blanche").

La classification des locaux selon le risque infectieux proposé dans ce document n'a pas de lien avec les classes de risque (1 à 4) de la norme NF S 90-351 « Etablissements de santé – Zones à environnement maîtrisé ». AFNOR 6 avril 2013.

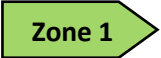

Les exigences attendues, selon le type de locaux, feront l'objet d'une discussion interne à l'établissement entre le CLIN/l'instance chargée de la lutte contre les infections nosocomiales, l'EOH, et/ou la commission d'hygiène.

Pour les locaux de restauration collective, se référer à l'arrêté du 29 septembre 1997.

I. 1 - Classification des locaux pour les établissements de santé : 4 zones

|  Zone 1 |  Zone 2 |  Zone 3 |  Zone 4 |
|---|--|---|--|
| RISQUES FAIBLES | RISQUES MOYENS | RISQUES ELEVES | TRES HAUTS RISQUES |
| Services administratifs Salles de réunion et de formation Restaurant du personnel Internats Halls Bureaux Ascenseurs visiteurs Escaliers Circulations hors services de soins Sanitaires Services techniques et logistiques (y compris réserves) Locaux d'archivage | Psychiatrie Centre médico-psychologique (CMP) Crèche Salles d'attente Consultation Bureaux intra-unités Sanitaires communs Chambre de garde Offices alimentaires Salles à manger Salles de détente Ludothèque Ascenseurs Escaliers Circulations Local de pré-désinfection des dispositifs médicaux Local de stockage du linge propre Local de stockage des matériels Local intermédiaire de stockage des déchets et du linge sale Local de ménage, local technique lave-bassin, vidoir Stérilisation centrale (zone lavage) Pharmacie Blanchisserie Dépositoire Vestiaires | Soins Continus Réanimation Urgences Unité hospitalisation courte durée (UHCD) Salle de surveillance post interventionnelle Salles d'accouchement Médecine Chirurgie Maternité Pédiatrie Néonatalogie Oncologie /Hématologie Hémodialyse Odontologie Médecine nucléaire Service long et moyen séjour Soins de suite et de réadaptation Balnéothérapie Exploration Fonctionnelle Hémodynamique Imagerie médicale Endoscopie Nurserie Biberonnerie Salles de soins Stérilisation Centrale (zone de conditionnement) Laboratoires (sauf P3-4) Salle d'autopsie | Bloc opératoire Bloc obstétrical Bloc d'imagerie interventionnelle Bloc Laser Unité de greffe d'organes et de moelle osseuse Service des grands brûlés Laboratoire de virologie et bactériologie (P3 et 4) Salle de préparation des cytotoxiques oncologiques (UPCO) Salle de préparation mise en forme aseptique (UMFA) |
| Entretien quotidien | | Entretien quotidien/pluriquotidien | |

I. 2 - Classification des locaux pour les établissements médico-sociaux : 2 zones

|  Zone 1 |  Zone 2 |
|--|--|
| RISQUES FAIBLES | RISQUES MOYENS |
| <p>Chambre, salle de bains et sanitaires du résident sans soins*</p> <p>Services administratifs Bureaux Salles de réunion Services techniques</p> <p>Salle à manger du personnel</p> <p>Halls Ascenseurs Escaliers Circulations hors services de soins</p> <p>Locaux d'archivage et réserves</p> <p><i>*résident qui maîtrise son hygiène et qui ne nécessite pas de soins</i></p> | <p>Chambre, salle de bains et sanitaires du résident avec soins</p> <p>Salles de soins Salles de bains et sanitaires communs</p> <p>Salles de rééducation fonctionnelle Salle équipée de baignoire thérapeutique Salles d'activité : ergothérapie, animation... Salons, salle de télévision, de détente Salon de coiffure</p> <p>Salles à manger Offices alimentaires, tisanerie Salles ateliers thérapeutiques cuisine</p> <p>Ascenseurs, escaliers Circulations dans les unités de soins Mains courantes des couloirs</p> <p>Local de pré-désinfection des dispositifs médicaux</p> <p>Local de stockage du linge propre Local de stockage des matériels</p> <p>Local intermédiaire de stockage des déchets et du linge sale</p> <p>Local de ménage, local technique lave-bassin, vidoir</p> <p>Pharmacie Blanchisserie Dépôtatoire Vestiaires</p> |
| Entretien quotidien | |

Pour la balnéothérapie se référer à la classification des établissements de santé.

Remarque :

Dans certains contextes ou situations cliniques particulières (épidémies d'IRA, de GEA, de gale, ou de résident infecté par une BMR/BHRe ou par un *Clostridium difficile*...) l'entretien des locaux doit être renforcé par un entretien pluriquotidien et faire appel, le cas échéant, à des produits spécifiques (acaricides, désinfectant sporicide).



II. LOCAL DE MENAGE / NETTOYAGE ET DE STOCKAGE

II. 1 - Equipement du local

II. 2 - Centrale de dilution des produits



LOCAL DE MENAGE / NETTOYAGE ET DE STOCKAGE

Un local spécifique doit être dédié à cette activité. Il permet de nettoyer le matériel utilisé, de vider les eaux usées et de stocker les produits et matériels d'entretien.

La superficie du local doit être suffisamment grande afin d'organiser trois zones :

- **zone « propre »** pour le stockage des produits et des matériels,
- **zone « sale »** pour l'entretien des matériels,
- **zone « administrative »** d'écriture (traçabilité, commandes...).

II. 1 - Equipement du local

- Evier à bac profond (taille adaptée au matériel à nettoyer) avec égouttoir et plan de travail attenant,
- Vidoir, de préférence suspendu, réservé à la vidange des seaux et cuves du matériel d'entretien,
- Siphon au sol pour l'évacuation des eaux usées et la vidange des machines autolaveuses,
- Séchoir mural pour égouttage des disques de machine à sols,
- Centrale de dilution des produits,
- Armoires, placards ou rayonnages pour le rangement des produits et matériels,
- Lave-mains équipé d'un distributeur de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique,
- Distributeur de produit hydroalcoolique,
- Table, siège, pour zone administrative.

Exigences techniques :

- Revêtements muraux et sol imperméables, lisses et facilement nettoyables,
- Ventilation mécanique suffisante : conforme à la réglementation si mise en charge d'autolaveuse,
- Prise électrique pour la mise en charge des batteries des appareils (cf circulaire n° 3046 du 3 mars 2010 : Sécurité des locaux de charge de batteries).

II. 2 - Centrale de dilution (mélangeur proportionnel) des produits

Si l'option d'une centrale de dilution a été prise, celle-ci doit être installée dans le local en zone « propre ».

De manipulation aisée et pratique, elle permet de doser un produit d'entretien de façon optimale et de réduire l'exposition chimique aux produits purs pour les utilisateurs.

Les professionnels doivent être formés à l'utilisation de la centrale.



La centrale doit faire l'objet de règles d'utilisation et de maintenance technique rigoureuses :

- ne pas changer les réglages de dilution préalablement mis en place,
- vérifier quotidiennement :
 - la conformité du produit et de la dilution (cf recommandations du fabricant),
 - le niveau du produit dans le bidon (noter sur le bidon la date d'ouverture),
 - l'intégrité des tuyaux : absence d'air à l'intérieur, tuyau non opaque, non coudé et non percé,
- nettoyer-désinfecter la centrale par essuyage humide avec un détergent-désinfectant.

Tout dysfonctionnement doit être signalé au responsable du service.

Maintenance de la centrale

La maintenance de la centrale doit être prévue dans le cahier des charges établi lors de sa mise en place. Elle est à réaliser au moins une fois par an. Plusieurs points sont à contrôler :

- la concentration du produit délivré,
- les buses obligatoirement adaptées à la concentration et à la dilution des produits,
- l'état des accessoires, des joints et leur changement si nécessaire,

La maintenance, le respect des bonnes pratiques d'utilisation et l'entretien quotidien limitent le risque de contamination de la centrale.

Des contaminations du produit final ont pu être identifiées et se sont répercutées sur des contaminations des surfaces traitées.

Dans le cadre de l'identification d'un réservoir environnemental la centrale de dilution peut faire l'objet d'investigations à la recherche de présence de micro-organismes.

Une traçabilité des opérations d'entretien et de maintenance doit être mise en place.



III. MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX

III. 1 - Lavettes et carrés d'essuyage

III. 2 - Balais




III. 3 - Bandeaux de lavage

III. 4 - Chariot de ménage ou d'entretien






MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX

III. 1 - Lavettes et carrés d'essuyage




| | AVANTAGES | INCONVENIENTS |
|--|---|--|
| <p>Lavette réutilisable micro fibres</p>  | <p>Réutilisable Bonne action mécanique pour l'élimination des salissures Limitation du relargage de particules dans l'environnement Propreté visuelle satisfaisante Efficace sur tout type de surfaces Résistance au lavage (90°) et dans le temps (cf fiche produit)</p> | <p>Incompatible avec l'eau de Javel Incompatible avec les adoucissants textiles</p> <p>Durée d'utilisation limitée (cf fiche produit) Coût</p> |
| <p>Lavette réutilisable non tissé</p>  | <p>Réutilisable Absorbante Coût</p> | <p>Propreté visuelle peu satisfaisante → laisse des traces Peu résistante aux lavages</p> |
| <p>Le choix de lavettes de couleurs différentes peut faciliter l'identification des différentes zones à nettoyer (par ex : couleur différente pour la chambre et la salle de bains).</p> | | |
| <p>Carré d'essuyage à usage unique</p>  | <p>Absorbant Résistant Non pelucheux</p> | <p>Coût (achat, déchets)</p> |

III. 2 - Balais

| TYPE DE BALAIS | | CARACTERISTIQUES |
|--|---|--|
| Balai trapèze pour balayage humide |  | <p>Manche aluminium ou plastique avec rotule d'articulation à la semelle de 360°</p> <p>Semelle articulée en forme de trapèze avec sur le dessus plusieurs points d'ancrage pour la fixation de la gaze</p> <p>Semelle : bande de fibres synthétiques amovibles et adhérentes par système Velcro ou bande de caoutchouc lisse ou avec aspérité</p> <p>Semelle en mousse à proscrire</p> <p>Gaze pré-imprégnée à usage unique</p> |
| Balai de lavage à plat |  | <p>Manche aluminium (de préférence à hauteur variable)</p> <p>Semelle articulée en forme de trapèze permettant le positionnement du bandeau de lavage</p> <p>Bandeaux de lavage à fixation système velcro ou à poches</p> |
| Balai réservoir |  | <p>Manche aluminium ou plastique</p> <p>Semelle trapézoïdale ou rectangulaire</p> <p>Réservoir plastique contenant la solution détergente ou détergente désinfectante</p> <p>Système d'écoulement de la solution sous la semelle ou devant le balai</p> |
| Balai lave-pont ou brosse pour les sols « pastillés » antidérapants |  | <p>Manche plastique</p> <p>Semelle et brosse en plastique</p> <p>Utiliser pour le brossage des sols « pastillés » des salles de bains</p> |
| Balai raclant pour les sols « pastillés » antidérapants |  | <p>Manche aluminium ou plastique</p> <p>Semelle de type alimentaire (évite noircissement du sol) facilement nettoyable</p> <p>Utiliser en complément du balai lave-pont pour évacuer l'eau des salles de bains disposant d'un siphon au sol</p> |
| Balai « picot » |  | <p>Manche plastique</p> <p>Semelle caoutchouc, antistatique</p> <p>Balayage des sols des salles à manger, salons de coiffure, cuisines...</p> <p>Balayage en extérieur</p> |
| Balai « tête de loup » |  | <p>Manche plastique télescopique</p> <p>Poils nylon</p> <p>Dépoussiérage des surfaces hautes et plafonds, à utiliser avec une gaze humide ou une bonnette réutilisable</p> |



III. 3 - Bandeaux de lavage à plat

| | AVANTAGES | INCONVENIENTS |
|---|--|---|
| Bandeaux microfibre  | Réutilisable Bonne action mécanique Propreté visuelle satisfaisante Efficace sur tout type de surfaces Résistance au lavage (90°) et dans le temps | Incompatible avec l'eau de Javel Incompatible avec les adoucissants textiles Durée d'utilisation limitée (cf fiche produit) Coût |
| Bandeaux coton /polyester  | Non tissé Recyclable Coût | Propreté visuelle peu satisfaisante → laisse des traces Difficile à sécher → humidité persistante après lavage |
| Bandeaux microfibres à usage unique  | Intérêt dans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les zones 4 ▪ les précautions complémentaires Contact <i>Clostridium difficile</i> | Ergonomie moindre (maniabilité) Coût (achat, déchets) |

III. 4 - Chariot de ménage ou d'entretien et ses accessoires

Le chariot d'entretien, en acier inoxydable ou en plastique, se compose de différents plateaux. Il doit être adapté aux besoins des utilisateurs. A minima, l'équipement doit comporter :

- Support sac à déchets type DAOM,
- Seaux ou bacs pour le nettoyage des surfaces,
- Seaux ou bacs pour le lavage des sols (imprégnation des bandeaux),
- Bacs ou tiroirs pour le stockage des produits et autres consommables,
- Système de fixation pour balais.

Le matériel doit être en bon état de fonctionnement et conforme avec les règles de sécurité.

Le chariot doit être bien organisé et approvisionné en fonction des besoins et des techniques d'entretien retenus dans l'établissement.

Les étages supérieurs sont réservés au matériel propre. L'étage inférieur est réservé au matériel souillé.



| ORGANISATION DU CHARIOT DE MENAGE | | |
|-----------------------------------|-------------------------|---|
| Etage supérieur | Matériel propre | Flacons, pulvérisateurs identifiés (détergent, détergent-désinfectant) produit vitres, crème à récurer, détartrant WC, désodorisant... Chiffonnettes / lavettes pour surfaces déposées dans un bac ou seau Carrés d'essuyage à usage unique maintenus dans leur emballage d'origine Gazes à usage unique pré-imprégnées pour balayage humide (emballage fermé pour éviter le dessèchement des gazes) Tabliers plastiques à usage unique Boîtes de gants en vinyle de préférence à manches longues Produit hydroalcoolique |
| Etage médian | Matériel propre | Bandeaux / franges de lavage des sols dans seaux ou tiroirs |
| Etage inférieur | Matériel souillé | Bacs, seaux ou filets de recueil des bandeaux / franges de lavage des sols Pelle |
| Supports latéraux | | Supports pour balais, raclette |
| Support poubelle | | Sacs poubelles type DAOM |

Il est fortement déconseillé de déposer sur le chariot des produits et/ou matériels sans lien avec les techniques d'entretien.

Entretien du chariot et ses accessoires

L'entretien du chariot et de l'ensemble des accessoires doit être réalisé quotidiennement à la fin des activités. L'entretien se fait avec la méthode vapeur ou avec un produit détergent-désinfectant.

Un entretien approfondi est à réaliser hebdomadairement.

Les entretiens « quotidien » et « approfondi » doivent faire l'objet d'une traçabilité.



| ENTRETIEN DU CHARIOT DE MENAGE ET SES ACCESSOIRES | |
|--|---|
| Quotidien | Hebdomadaire |
| Réaliser une hygiène des mains | |
| Mettre des gants à usage unique | |
| Eliminer le sac des déchets Vider les seaux et les bacs Eliminer les chiffonnettes / lavettes dans leur contenant selon le circuit en vigueur | Vider le chariot de tout son contenu Remplir un seau ou bac suffisamment profond avec une solution détergente-désinfectante et immerger la semelle des balais Brosser et rincer à l'eau |
| Nettoyer de haut en bas | |
| Nettoyer avec une lavette ou carré d'essuyage imprégné de détergent-désinfectant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les poignées et barres du chariot ▪ les bacs et seaux (extérieur et intérieur) ▪ la façade et les poignées des tiroirs ▪ les plateaux ▪ l'extérieur des flacons, pulvérisateurs, bidons de produits ▪ la presse ▪ le manche des balais Laisser sécher | Nettoyer avec une lavette ou carré d'essuyage imprégné de détergent-désinfectant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les poignées et barres du chariot ▪ les bacs et seaux (extérieur et intérieur) ▪ les tiroirs (extérieur et intérieur) et poignées ▪ les plateaux (y compris les dessous) ▪ l'extérieur des flacons, pulvérisateurs, ou bidons de produits à usage unique ▪ la presse ▪ le manche des balais Roues du chariot : éliminer les salissures puis broser Laisser sécher |
| Les flacons, pulvérisateurs, ou bidons de produits réutilisables doivent être vidés, rincés, nettoyés et désinfectés avant un nouveau remplissage | |
| Eliminer les gants | |
| Réaliser une hygiène des mains | |
| Réapprovisionner le chariot | Recomposer et réapprovisionner le chariot |
| Stocker le chariot dans le local de ménage propre | |

Si l'entretien du chariot et des accessoires se fait avec la méthode vapeur, la chronologie et les étapes sont similaires à la méthode chimique décrite ci-dessus.



IV. LES PRODUITS

IV. 1 - Détergent

IV. 2 - Désinfectant

IV. 3 - Détergent-désinfectant

IV. 4 - Détergent-détartrant-désinfectant



LES PRODUITS

L'hygiène en établissement de santé et médico-social exige des locaux propres mais aussi désinfectés, c'est-à-dire des locaux où sont éliminés régulièrement les salissures et les micro-organismes de l'environnement.

Pour mener à bien ces opérations, des produits spécifiques doivent être à disposition :

- des détergents,
- des désinfectants,
- des détergents-désinfectants,
- des détergents détartrants désinfectants.

Chaque établissement doit définir ses exigences en fonction de ses locaux. Il est recommandé de limiter le nombre de produits référencés.

Pour les sols, la tendance évolue vers une place prépondérante des produits détergents, voire à l'absence de produits : le nettoyage, dans certains cas la désinfection, pouvant faire appel à des effets mécaniques ou thermiques.

Dans l'hypothèse d'une alternance dans l'utilisation des produits détergents et détergents-désinfectants celle-ci est à déterminer selon les zones à risque.

Les produits détergents-désinfectants ont l'inconvénient d'être faiblement détergents et de former un film favorisant l'encrassement notamment par l'absence de rinçage.

Le produit choisi doit combiner efficacité avec toxicité minimale pour l'utilisateur.

Pour les surfaces hautes (horizontales), principal réservoir environnemental de transmission croisée par manuportage, l'utilisation d'un détergent-désinfectant reste la règle. L'effet désinfectant n'ayant qu'une durée brève sur la surface à traiter, des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer les indications des produits détergents-désinfectants.

A l'instar de tous les produits en présentation liquide, les produits utilisés dans le cadre du bionettoyage sont composés de 3 groupes principaux de constituants :

- le ou les principes actifs (exemple : tensio-actif pour les détergents),
- le solvant (aqueux le plus souvent),
- les autres substances, sans action détergente ou désinfectante :
 - les adjuvants (exemple : agents perméabilisants ou stabilisateurs),
 - les composants complémentaires de type anticorrosifs, parfums, colorants...

Pour le choix d'un produit détergent, détergent-désinfectant ou désinfectant, les établissements peuvent se référer au « *Guide pour le choix des désinfectants* » (*produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces*). Janvier 2015. *Revue Hygiènes SF2H*.



IV. 1 - Détergent

1 - Définition

Substance contenant des tensio-actifs destinée à favoriser l'élimination par l'eau de souillures non solubles dans l'eau pure.

Le détergent a une composition spécialement étudiée pour le nettoyage. Il comprend des composants essentiels de type agents de surfaces (tensio-actifs) et généralement des composants complémentaires (adjuvants...).

Les tensio-actifs sont les principes actifs principaux des détergents. Ils sont composés de molécules bipolaires, chacun des deux pôles présentant une affinité différente : l'un pour la molécule d'eau (pôle hydrophile), l'autre pour les autres corps, en particulier les corps gras (pôle hydrophobe). Ce dernier pôle du détergent est lui-même composé d'un corps gras. Cela explique pourquoi un détergent forme un dépôt gras sur les surfaces, qui persiste et s'accumule en l'absence de rinçage.

Les détergents modifient la tension de l'eau, permettant la formation de micelles qui piègent les salissures (propriété de séquestration : maintien des souillures à l'écart de la surface) et évitent leur redéposition.

Le détergent possède uniquement des propriétés nettoyantes, il ne détruit pas les micro-organismes par action directe mais contribue à leur élimination par action mécanique.

Après utilisation d'un détergent, les surfaces sont visuellement propres.

Il existe 4 catégories de détergents :

- anioniques : à haut pouvoir détergent
- non ioniques : pouvoir mouillant et moussant
- amphotères
- cationiques : peu détergents (pouvoir désinfectant : ammoniums quaternaires)

Les détergents anioniques et cationiques sont incompatibles

Il n'existe pas en 2017 de référentiel normatif en matière d'évaluation de la détergence d'un produit.

2 - Indications

Les détergents sont destinés au lavage des matériels, des équipements, des sols et des surfaces.



3 - Classification des détergents

| PH | CLASSIFICATION | PROPRIETES | EXEMPLES D'INDICATIONS |
|------------|--------------------|-------------------------------------|---|
| de 0 à 3 | Fortement acide | Détartrant | Sanitaires |
| de 3 à 6 | Faiblement acide | Désincrustant | Carrelages |
| 7 | Neutre | Détergent neutre | Tous sols |
| de 8 à 11 | Faiblement alcalin | Détergent alcalin | Sols très encrassés |
| de 11 à 14 | Fortement alcalin | Dégraissant surpuissant Décapant | Locaux de cuisine Elimination des couches d'émulsion |

4 - Critères de choix

Le détergent doit :

- posséder une efficacité maximale et être adapté aux souillures à éliminer,
- être stable à la chaleur, au froid, à l'air et à la lumière,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs,
- être biodégradable à 60 % en condition d'aérobiose (Règlement européen 648/2004)
- être biodégradable en l'absence d'oxygène (Ecolabel européen, certification Nordic Swan),
- ne pas être agressif vis-à-vis du matériel et des supports,
- se diluer facilement,
- être adapté à la nature de l'eau (dureté),
- se rincer facilement si besoin,
- avoir un conditionnement adapté au besoin de l'établissement,
- avoir un bon rapport qualité / prix.

IV. 2 - Désinfectant

1 - Définition

Produit utilisé pour la désinfection des milieux inertes dans des conditions définies.

Les désinfectants relèvent de normes pouvant être spécifiques selon leur utilisation : désinfection des surfaces par voie aérienne, désinfection des dispositifs médicaux...

Un désinfectant contient au moins un principe actif doué de propriétés antimicrobiennes et dont l'activité est déterminée par un système normatif reconnu. Ce produit doit satisfaire aux normes AFNOR de base de bactéricidie (NFT 72 152 ou EN 1040 et NFT 72 170 ou 171).

Il peut en outre, présenter des caractéristiques supplémentaires :

- fongicide (NFT 72 202 ou EN 1275 ou NF EN 13 624),
- virucide (NFT 72 180 ou NF EN 14 476),
- sporicide (NFT 72 230 ou 231 ou NF EN 14 347).

Pour les lingettes pré-imprégnées : bactéricidie et lévuricide (NF 16 615)



2 – Indications

Les désinfectants sont destinés à la désinfection des matériels, des équipements, des sols et des surfaces. A la différence de l'entretien des dispositifs médicaux, l'utilisation d'un désinfectant est rare dans l'entretien des locaux.

Un nettoyage doit impérativement précéder l'application d'un désinfectant. Un rinçage, avec respect du temps de séchage, est nécessaire entre l'application du détergent et celle du désinfectant. Un rinçage est également nécessaire après l'application de certains désinfectants (ex : eau de Javel).

3 - Critères de choix

Un désinfectant doit :

- avoir un spectre d'activité en fonction des objectifs fixés,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs et pour les patients,
- être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur concernant le respect de l'environnement et de la biodégradabilité des détergents (agents de lavage),
- ne pas être agressif vis-à-vis du matériel à traiter,
- être compatible avec le détergent utilisé pour le nettoyage préalable,
- avoir un conditionnement adapté au besoin de l'établissement,
- avoir un bon rapport qualité/prix.

4 - Familles de désinfectants

Elles découlent du principe actif composant le désinfectant. La plupart des produits désinfectants associent plusieurs principes actifs.

| | |
|-----------------------------------|---|
| Les chlorés | eau de Javel, dichloroisocyanurate de sodium, dioxyde de chlore |
| Les ammoniums quaternaires | divers produits type : chlorure de benzalkonium |
| Les alcools | alcool éthylique, isopropanol |
| Les biguanides | chlorhexidine |
| Les oxydants | acide péracétique, peroxyde d'hydrogène, ozone |



IV. 3 - Détergent-désinfectant

1 - Définition

Produit présentant la double propriété de détergence et de désinfection. Leurs principes actifs sont ceux des détergents et des désinfectants. Son utilisation permet un gain de temps et une simplification du travail. Il se caractérise généralement par un bon pouvoir désinfectant (en lien avec les normes revendiquées) mais une faible détergence.

En général, ces produits sont utilisés sans rinçage ce qui concourt à la formation, sur les surfaces, d'un film potentiellement à l'origine d'encrassement.

Normes AFNOR et normes européennes

Spectre minimum :

- bactéricidie : NF EN 13 727,
- lévuricidie : NF EN 13 624 (*Candida albicans*) dans cette indication les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté.

Activités complémentaires :

- fongicidie : NF EN 13 624 (*Candida albicans* + *Aspergillus niger*),
- virucidie : NF EN 14 476 dans cette indication les normes de phase 2 ou d'application doivent être réalisées en conditions de saleté.

Pour le détergent-désinfectant agréé au contact alimentaire : mêmes normes que pour les détergents-désinfectants.

Cas particuliers :

- ***Lingette non tissée pré-imprégnée de détergent-désinfectant :***

Ces produits, dont l'usage est simple et rapide, ont un intérêt pour les surfaces hautes et les équipements autres que les dispositifs médicaux.

- ***Détergent-désinfectant agréé au contact alimentaire :*** nécessite un rinçage pour l'usage alimentaire.

Leurs principes actifs peuvent être l'éthanol, des ammoniums quaternaires...

Ils doivent être à base de principes actifs autorisés, conformément à la liste officielle des substances autorisées par le Ministère de l'Economie et des Finances (Arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 8 septembre 1999).

2 - Indications

Les détergents-désinfectants sont destinés au nettoyage-désinfection des surfaces, des matériels, des équipements, des sols et de certains dispositifs médicaux.



3 - Critères de choix

Un détergent-désinfectant doit :

- avoir un spectre d'activité en fonction des objectifs fixés,
- avoir un bon pouvoir nettoyant,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs et pour les patients,
- être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur concernant le respect de l'environnement et de la biodégradabilité,
- ne pas être agressif vis-à-vis du matériel à traiter,
- avoir un conditionnement adapté au besoin de l'établissement,
- avoir un bon rapport qualité/prix.

IV. 4 - Détergent-détartrant-désinfectant

1 – Définition

Produit présentant la triple propriété de détergence, de détartrage et de désinfection. Son utilisation permet un gain de temps, une simplification du travail.

2 – Indications

Ce produit, adapté essentiellement à l'entretien des sanitaires, nécessite un temps de contact avant une action mécanique. Il doit être suivi d'un rinçage.

3 – Critères de choix

Un détergent détartrant désinfectant doit :

- répondre aux mêmes critères de choix que les désinfectants,
- avoir un bon pouvoir nettoyant,
- avoir un bon pouvoir détartrant,
- avoir une toxicité minimale pour les utilisateurs, les patients/résidents et l'environnement (préférer les produits mousse, produisant moins d'aérosols que les produits liquides),
- avoir un conditionnement adapté,
- ne pas être agressif pour le matériel et les supports,
- un bon rapport qualité-prix.

D'autres produits peuvent être employés pour des usages spécifiques, ex : vinaigre blanc pour le détartrage de la robinetterie.



V. CHOIX ET UTILISATION DES PRODUITS

V. 1 - Conseils et précautions d'emploi

V. 2 - Cas particulier : *Clostridium difficile*

V. 3 - Préparations et indications de l'eau de Javel

CHOIX ET UTILISATION DES PRODUITS

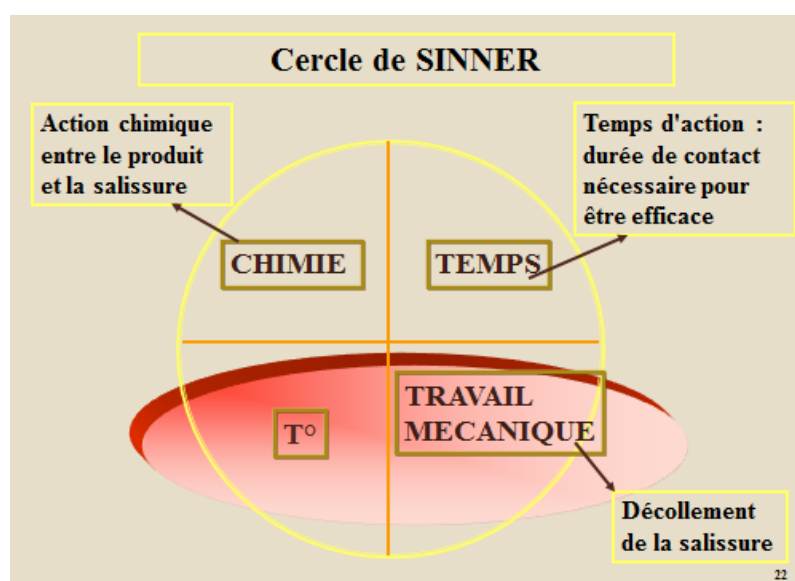
L'élimination des détergents et détergents-désinfectants constitue la majorité des déchets contenus dans les effluents liquides des établissements de santé et des établissements médico-sociaux. Un certain nombre de conséquences résultent de l'utilisation de ces produits (réf. biblio. 9, 10, 11) :

- **Impact environnemental** : sur le réseau d'assainissement (diminution de la capacité épuratoire du système de traitement) et sur le milieu naturel (écotoxicité, biodégradabilité réduite),
- **Impact sanitaire** : l'exposition aux désinfectants pouvant induire une pression de sélection aux antibiotiques,
- **Risques professionnels** : certaines molécules, irritantes et potentiellement sensibilisantes sont reconnues causes de pathologies professionnelles (asthme, allergies, dermatites de contact ...).

Pour l'entretien des locaux en routine, des méthodes alternatives à l'utilisation de produits chimiques et ou biocides existent :

- méthode micro-fibre et eau (pour les sols),
- méthode mécanisée (monobrosse et autolaveuse),
- méthode vapeur (pour les sols et les surfaces hautes).

Ces méthodes ont l'avantage de favoriser les composantes du nettoyage : action mécanique, température et temps. Les quatre composantes d'une action de nettoyage (mécanique, chimique, thermique et temps) ont été décrites par Herbert Sinner.





Afin d'obtenir un résultat équivalent, la diminution d'une composante doit être compensée par l'augmentation d'une autre. Moins de chimie nécessite plus d'action mécanique, plus de temps, plus de chaleur ou la combinaison de ces trois paramètres.

L'usage raisonné des détergents et des désinfectants doit être pris en compte dans le choix des techniques d'entretien intégrant une démarche de développement durable. (Référence : Dr P. Carencio et al. « Usage raisonné des détergents et des désinfectants pour l'entretien des locaux en EMS (hors épidémie) » Bulletin CCLIN-ARLIN n°2. Mars 2016) (réf. biblio. 12).

Eu égard à ces éléments et en raison d'une utilité non démontrée en routine, l'utilisation de détergent-désinfectant pour l'entretien des sols peut être limitée (en l'absence de souillures visibles par un liquide biologique) à des situations particulières (ex : épidémies, patients porteurs de *Clostridium difficile*) pour lesquelles l'utilisation d'un désinfectant spécifique est associée à d'autres mesures de maîtrise de l'épisode.

En remplacement des produits détergents et détergents-désinfectants le lavage des sols peut se faire avec le procédé eau /microfibre. Grâce à leur texture, les bandeaux en microfibre augmentent l'action mécanique et permettent de désincruster et de retenir les impuretés contenant également les micro-organismes.

V. 1 - Conseils et précautions d'emploi des produits

Pour l'ensemble des locaux des ES et des EMS et en fonction des zones le choix des produits à utiliser peut être le suivant :

| | SURFACES | SANITAIRES | SOLS |
|--------|------------------------|--|-------------------------------|
| Zone 1 | Détergent | Détergent Détergent-désinfectant Détergent-détartrant désinfectant | Détergent Microfibre / eau |
| Zone 2 | Détergent-désinfectant | Détergent Détergent-désinfectant Détergent-détartrant-désinfectant | Détergent Microfibre / eau |
| Zone 3 | Détergent-désinfectant | Détergent Détergent-désinfectant Détergent-détartrant désinfectant | Détergent Microfibre / eau |
| Zone 4 | Détergent-désinfectant | Détergent Détergent-désinfectant Détergent-détartrant-désinfectant | Détergent-désinfectant |

Le conditionnement des produits (sachet dose, flacon doseur, pulvérisateur, bidon avec pompe doseuse, centrale de dilution...) est à faire en fonction des besoins, des facilités d'utilisation, des prévisions de consommation, du coût.



- Utiliser les produits pour un usage déterminé : se conformer au protocole de l'établissement,
- S'assurer de la compatibilité des produits avec les différents revêtements et/ou surfaces des dispositifs médicaux,
- Conserver les produits prêts à l'emploi dans leur emballage d'origine,
- Identifier, dater et fermer les flacons ou pulvérisateurs contenant les produits nécessitant une dilution,
- Proscrire l'utilisation des emballages alimentaires pour la dilution des produits,
- Ne jamais mélanger des produits différents car risque :
 - d'inactivation et d'incompatibilité des produits,
 - réactions chimiques dangereuses pour le manipulateur.
- Suivre les indications d'utilisation :
 - respecter les dosages,
 - renouveler les solutions diluées toutes les 24 h ou selon les indications du fabricant,
 - respecter la température de l'eau selon les indications du fabricant,
 - préparer les dilutions en versant lentement le produit dans l'eau et non le contraire afin d'éviter les mauvaises dilutions liées à la formation de mousse, et de diminuer les risques lors de projection du produit,
 - respecter les temps de contact et laisser sécher pour favoriser l'action rémanente du produit.
- Assurer la rotation des stocks : règle du « premier entré, premier sorti »,
- Respecter les dates de péremption et les délais d'utilisation après ouverture et/ou dilution,
- Préférer l'utilisation d'un flacon muni d'un bec verseur pour imprégner les articles d'essuyage. Si flacon vaporisateur, vaporiser sur les articles d'essuyage et non sur les surfaces afin de limiter l'aérosolisation et de réduire la pénétration à l'intérieur du matériel sensible à l'humidité (téléphone, boîtier de sonnette ...).

V. 2 - Cas particulier : *Clostridium difficile*

Le Haut Conseil de la santé publique a émis en juin 2008 un avis relatif à la maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* toxigène dans les établissements de santé.

« Afin de réduire de façon rapide et drastique le réservoir de spores de *Clostridium difficile* dans l'environnement, il recommande l'application de mesures spécifiques de désinfection des locaux et des surfaces en réalisant un bionettoyage au moins quotidien des sols et des surfaces de la chambre du patient infecté ou colonisé comportant impérativement :

1. **un nettoyage complet** (détergence, rinçage) avec du matériel à usage unique terminé par un séchage passif,
2. **une désinfection** à l'aide d'une solution d'hypochlorite de sodium à 0,5 % de chlore actif.



Si le matériau ne permet pas l'utilisation d'eau de Javel, il est recommandé de réaliser un bionettoyage toutes les 8 heures en utilisant le produit détergent-désinfectant en usage dans l'établissement ».

Des alternatives à l'utilisation de l'eau de Javel sont proposées par des industriels. Il s'agit d'associations d'acide péracétique et d'ammonium quaternaire. L'intérêt de ces produits biocides est de simplifier, par un seul temps d'application, la procédure de bionettoyage. La méthode vapeur associée au peroxyde d'hydrogène (activité sporicide) constitue une autre alternative.

V. 3 - Préparations et indications de l'eau de Javel

La SF2H, dans son avis « Utilisation de l'eau de Javel dans les établissements de soins » émis en juin 2006 :

- préconise de faire les dilutions à partir de l'eau de Javel à 2,6 % de chlore actif qui seule assure la stabilité de la concentration en chlore actif dans le temps,
- suggère, en pratique de ne garder, en dehors de la concentration « prions » que deux pourcentages en chlore actif : 0,1 % et 0,5 %.

L'eau de Javel est un désinfectant, efficace et peu onéreux, qui peut être utilisé exceptionnellement pour la désinfection des locaux quand une activité sporicide est recherchée.

Une désinfection à l'eau de Javel doit toujours être précédée d'une détergence suivie d'un rinçage.

1 - Présentation

- **bouteillon ou berlingot de 250 ml** : concentré d'eau de Javel à 9,6 % de chlore actif à ne jamais utiliser en l'état,
- **flacon** : concentration à 2,6 % de chlore actif,
- **comprimé** : 1,83 g de chlore actif.

Les comprimés sont du dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa). La solution obtenue a un pH neutre et est moins active que l'eau de Javel (pH alcalin). Le DCCNa n'est pas inhibé par les matières organiques contrairement à l'eau de Javel.

Il est impératif de connaître la concentration de chlore actif contenue dans un comprimé pour calculer les dilutions. Cette concentration n'apparaît pas toujours sur les étiquettes et doit être demandée au fabricant.

Les comprimés ne permettent pas une même maîtrise de la concentration en chlore actif que l'eau de Javel liquide.

2 - Conservation / Péréemption

Le stockage doit se faire à l'abri de la lumière et de la chaleur ($T^{\circ} < 20^{\circ}\text{C}$).

Les comprimés doivent être maintenus dans leur conditionnement d'origine.



- **Le concentré d'eau de Javel à 9,6 % de chlore actif** doit être utilisé dans les 3 mois (en période froide et 2 ½ mois en période chaude) après la date de fabrication inscrite sur le bouteillon ou le berlingot. Vérifier sur chaque type de conditionnement (bouteillon, berlingot, comprimés) la date de fabrication et/ou la date de péremption,
- **L'eau de Javel à 2,6 % de chlore actif** présentée en flacon se conserve 3 ans dans le flacon d'origine.

Sous réserve du respect des conditions de stockage toutes les dilutions d'eau de Javel doivent être utilisées rapidement (au maximum dans les 24 heures). Les dilutions doivent être conservées dans un flacon opaque et identifié.

3 - Dilutions

A partir de berlingot ou bouteillon

| DILUTIONS | CONCENTRATIONS | INDICATIONS | TEMPS DE CONTACT |
|--|------------------|--|------------------|
| 250 ml d'eau de javel à 9,6 % + 750 ml d'eau froide | 1 litre à 2,6 % | Sert pour les dilutions | |
| 200 ml d'eau de javel à 2,6 % + 4 800 ml d'eau froide | 5 litres à 0,1 % | Désinfection des sols, surfaces, matériel, sanitaires : douche, lavabo, WC, siphon, bonde en condition de propreté (après nettoyage) | 15 min |
| 1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide | 5 litres à 0,5 % | Désinfection après détergence et rinçage en présence d'infection à <i>Clostridium difficile</i> | 10 min |

A partir de comprimé à 1,83 gr de chlore actif

| DILUTIONS | CONCENTRATIONS | INDICATIONS | TEMPS DE CONTACT |
|-----------------------------|-----------------|--|------------------|
| 1 litre d'eau + ½ comprimé | 1 litre à 0,1 % | Désinfection des sols, surfaces, matériel, sanitaires : douche, lavabo, WC, siphon, bonde en condition de propreté (après nettoyage) | 15 min |
| 1 litre d'eau + 3 comprimés | 1 litre à 0,5 % | Désinfection après détergence et rinçage en présence d'infection à <i>Clostridium difficile</i> | 10 min |



VI. PRINCIPES GENERAUX

VI. 1 - Protection des personnels

VI. 2 - Hygiène des mains

PRINCIPES GENERAUX

Les recommandations suivantes s'appliquent quelles que soient les techniques d'entretien utilisées. Elles restent valables dans toutes les zones.






L'entretien des chambres doit se faire après la toilette des patients/résidents. En cas de réalisation d'un soin de type pansement et/ou d'un acte invasif il y a lieu de respecter un temps de pause égal au temps de séchage des surfaces et du sol entre le bionettoyage et le soin.

VI. 1 - Protection des personnels

Tout professionnel doit porter une tenue professionnelle complétée, selon les situations, par un ou plusieurs équipements de protection. Ces équipements visent la protection des personnels vis-à-vis du risque infectieux et pour certains du risque de projection.

| TENUE PROFESSIONNELLE DE BASE | | |
|---|---|---|
|  | <p>Tenue vestimentaire : tunique à manches courtes et pantalon</p> <p>Chaussures professionnelles antidérapantes facilement nettoyables</p> <p>Mains et poignets sans bijou, ongles courts, sans vernis, sans faux ongles ou résine</p> <p>Cheveux longs attachés</p> | |
| TENUE COMPLEMENTAIRE | | |
|  | <p>Tablier plastique à usage unique pour toute tâche exposant à des risques de projection de produits chimiques ou de liquides biologiques</p> | <p>Le tablier est changé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - systématiquement dès qu'il est souillé - de préférence après chaque chambre ou local <p>Chambres de patients/résidents mis en précautions complémentaires type Contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> -port du tablier systématique et éliminé après chaque chambre ou local |
|  | <p>Surblouse à usage unique à manches longues en présence de <i>Clostridium difficile</i> ou de gale (déclarée ou suspectée)</p> | <p>Port de surblouse systématique</p> <p>A éliminer après chaque chambre ou local</p> |



| GANTS | | |
|--|---|---|
|  | <p>Port de gants à usage unique de préférence à manchettes longues</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ gants latex pour la manipulation de produits détergents-désinfectants (meilleure protection vis-à-vis du risque chimique que le gant vinyle) ▪ gants vinyle pour la manipulation de produits détergents-désinfectants ▪ gants nitrile pour la manipulation de désinfectant de type acide fort (acide citrique et péracétique) | <p>A éliminer dès que visiblement souillés</p> <p>A éliminer entre chaque chambre/local</p> |
|  | <p><i>Port de « gants de ménage » est à proscrire en raison du risque de transmission croisée et des contraintes d'entretien à respecter pendant et après leur utilisation</i></p> | |
| MASQUE - APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE | | |
|  | <p>Masque à usage médical anti-projection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le cadre des PC type Gouttelettes (grippe, IRA) ▪ si le soignant présente une toux ▪ lors de la préparation des produits | <p>Masque mis en place ne doit plus être touché, ni manipulé</p> <p>Changer le masque dès qu'il est mouillé ou souillé</p> <p>A éliminer dès la fin de l'activité</p> |
|  | <p>Appareil de protection respiratoire (APR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le cadre des PC type Air (tuberculose pulmonaire, rougeole, varicelle...) | <p>Masque mis en place ne doit plus être touché, ni manipulé</p> <p>Changer le masque dès qu'il est mouillé ou souillé</p> <p>A éliminer dès la fin de l'activité</p> |
| <p><i>Port d'un masque ABEKP3 à réserver à l'utilisation d'acide citrique si ventilation insuffisante et en cas de renversement accidentel</i></p> | | |
| LUNETTES DE PROTECTION | | |
|  | <p>Port de lunettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ si risque de projection de liquides biologiques ou chimiques ▪ lors de la préparation des produits | <p>A nettoyer après chaque usage</p> |



VI. 2 - Hygiène des mains

Afin de favoriser l'observance de l'hygiène des mains, un flacon de PHA doit être mis à disposition sur le chariot de ménage.

Pratiquer une friction hydro-alcoolique (FHA) ou un lavage simple si les mains sont visuellement souillées :

- en début et fin des opérations de nettoyage,
- lors de toute interruption de tâche,
- après le retrait des gants et de l'équipement de protection (masque, tablier),
- entre chaque chambre et/ou local,
- chaque fois que nécessaire.



VII. METHODES ET TECHNIQUES D'ENTRETIEN

VII. 1 - Préalables

VII. 2 - Chronologie des étapes d'entretien

VII. 3 - CAT en cas de souillures par du sang ou des liquides biologiques

VII. 4 – Méthode par la vapeur

VII. 5 – Techniques de dépoussiérage

- 1- Essuyage humide des surfaces
- 2- Balayage humide des sols
- 3- Dépoussiérage par aspiration

VII. 6 – Entretien des sanitaires et WC

VII. 7 - Techniques de lavage des sols

- 1- Lavage manuel
- 2- Lavage mécanisé

VII. 8 – Techniques de traitement des sols

- 1- Traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine
- 2- Maintenance des sols thermo-plastiques



METHODES ET TECHNIQUES D'ENTRETIEN

VII. 1 - Préalables

Quelle que soit la méthode appliquée certains préalables sont à respecter :

- Vérifier que le matériel soit propre et en bon état de fonctionnement,
- Ne pas entrer le chariot de ménage dans la chambre,
- Eliminer les déchets et le linge sale avant de commencer l'entretien d'une pièce.

Tout dysfonctionnement doit être signalé au responsable de l'unité ou au responsable de la fonction entretien des locaux.

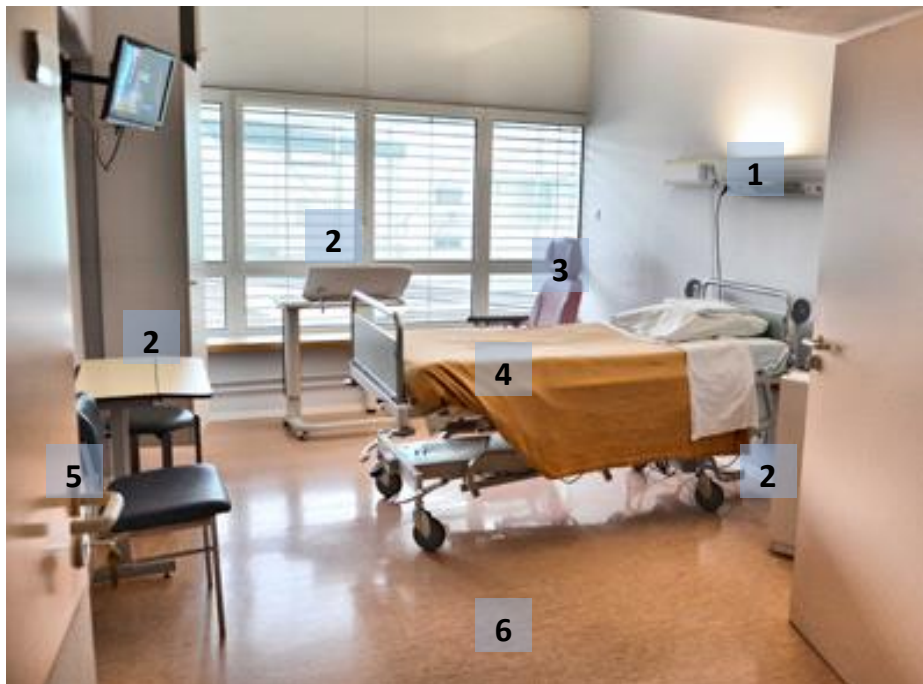
VII. 2 - Chronologie des étapes d'entretien

Lors de l'entretien des locaux et des surfaces le déroulement des opérations doit se faire en respectant un ordre logique :

- Commencer par les locaux les moins à risques,
- Travailler du plus propre au plus sale et du haut vers le bas,
- Toujours nettoyer avant de désinfecter,
- Terminer de préférence par les chambres de patients relevant de précautions complémentaires.

La chronologie à respecter lors de l'entretien d'une chambre et d'une salle de bains est décrite ci-dessous.

Entretien quotidien d'une chambre



- 1 = bandeau lumineux
- 2 = mobilier (chevet, adaptable, table)
- 3 = fauteuil
- 4 = lit
- 5 = poignées de porte
- 6 = sol

Entretien quotidien d'une salle de bains



- 1 = bandeau lumineux
- 2 = miroir + tablette + distributeurs
- 3 = robinetterie + lavabo
- 4 = robinetterie + éléments douche
- 5 = WC
- 6 = sol



VII. 3 - Conduite à tenir en cas de souillures par du sang ou des liquides biologiques

Lors de situations particulières, en cas de surfaces souillées par du sang ou des liquides biologiques, l'entretien immédiat de ces surfaces doit être respecté afin de stopper la prolifération des micro-organismes et limiter le risque d'AES. *Précautions standard. Etablissements de santé, établissements médico-sociaux, soins de ville. SF2H. Juin 2017*

En présence de surfaces, mobiliers, ou sols souillés par du sang ou des liquides biologiques :

- Réaliser une FHA des mains,
- Mettre des gants à usage unique,
- Nettoyer-désinfecter selon la procédure suivante :
 - Absorber les souillures avec un carré d'essuyage ou du papier à usage unique,
 - Verser le détergent-désinfectant sur la surface souillée,
 - Laisser en contact pendant 1 minute,
 - Nettoyer avec un carré d'essuyage ou du papier à usage unique,
 - Laisser sécher,
 - Procéder à une 2^{ème} opération avec le même détergent-désinfectant.

VII. 4 - Méthode par la vapeur

Le procédé de nettoyage par la vapeur utilise la vapeur d'eau produite par un générateur à une température comprise entre 120 et 160° C et à une pression comprise entre 4 et 6 bars. La vapeur possède un pouvoir nettoyant performant : efficacité détergente importante sur les souillures présentes sur tout support. Elle possède également un effet sur la viabilité des micro-organismes : cumul de l'effet calorifique et de la pression osmotique sur les parois et les membranes cellulaires (effet biocide).

Une norme d'activité spécifique à la technique vapeur est en cours de publication en 2017 : Désinfection des surfaces par la vapeur d'eau (NF T 72-110).

En 2016, un produit désinfectant (solution de peroxyde d'hydrogène à 7,5 % en utilisation mixte vapeur et H₂O₂) a été mis à disposition par un fabricant pour une action désinfectante, avec en particulier l'objectif d'une action sporicide.

Les fabricants proposent des équipements ayant évolué vers une meilleure ergonomie. Les appareils actuels peuvent être utilisés avec une gamme d'accessoires adaptés aux différentes utilisations pratiques et permettent une distribution homogène de la vapeur sur les surfaces. La technique vapeur permet la prise en charge de zones difficilement accessibles lors de l'emploi d'une méthode traditionnelle (recoins, anfractuosités).

La technique vapeur peut être utilisée dans tous les secteurs de soins et pour tous les types de locaux. Elle s'applique sur tous les mobiliers, matériaux, équipements et DM (sous réserve qu'ils soient compatibles) en bon état, non endommagés, en respectant les recommandations du fabricant.



L'acquisition de cet équipement nécessite :

- une étude de besoins en ce qui concerne les utilisations dans l'établissement,
- une rédaction de protocoles écrits concernant les fréquences d'utilisation,
- un accompagnement de la mise en œuvre par une formation spécifique des agents,
- un suivi de l'utilisation en termes de maintenance, de respect des bonnes pratiques.

Pour conserver l'efficacité de la technique vapeur il convient d'effectuer au préalable :

- pour les surfaces hautes : une élimination des salissures,
- pour les sols : un balayage humide précédé si nécessaire de l'évacuation des salissures (balai picot).

| METHODE VAPEUR | |
|-----------------|--|
| PRINCIPE | La vapeur d'eau sous forme gazeuse réunit en un seul temps une activité détersive et biocide (effets conjugués de la température, de la pression et de l'eau) La vapeur est un gaz au pouvoir nettoyant très performant ; elle agit comme un tensio actif qui dissout les graisses et nettoie en profondeur |
| MATERIEL | Appareil à production de vapeur d'eau à haute température (120° à 160°C), à haute pression (4 à 6 bars) muni ou non d'un dispositif d'aspiration Articles d'essuyage si pas d'aspiration, de préférence en microfibres Accessoires, buses, balais, brosses, bonnettes, adaptés aux surfaces à nettoyer |
| PRODUIT | Absence de produit Un désinfectant peut être utilisé dans l'objectif d'une action sporicide |





| METHODE VAPEUR (suite) | |
|------------------------|---|
| TECHNIQUE | <p>Préparation de l'appareil : (voir recommandations du fabricant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplir le réservoir d'eau - brancher l'appareil - adapter un accessoire - purger (flux de vapeur s'enclenche et se désactive avec bouton poignée) <p>Surfaces hautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer une bonnette microfibre et régler le débit de vapeur en fonction de la surface traitée - procéder à l'essuyage des surfaces et mobiliers (du plus propre au plus sale) en un seul passage en respectant le temps de contact de l'ordre de 10 cm par seconde (préconisé par le fabricant) - changer de microfibre en fonction des zones traitées et du degré de salissure - essuyer les coulures éventuelles <p>Sols (après un balayage humide) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter l'accessoire à la surface à nettoyer <p>Salles de bains : des accessoires spécifiques existent pour renforcer l'entretien de la robinetterie, des évacuations d'eaux usées (siphon, bondes, cuvette des WC)</p> |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <ul style="list-style-type: none"> - nettoyer les accessoires après usage par le procédé lui même - vidanger l'appareil selon les données constructeur - détartrer en fonction de la dureté de l'eau - vider, nettoyer la cuve de l'aspirateur après chaque utilisation |
| REMARQUES | <p>Méthode d'une grande efficacité, alternative au nettoyage traditionnel ne nécessitant que le port d'un tablier de protection.</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination du biofilm - activité biocide : activité nettoyante et désinfectante concomitantes - technique adaptée à l'entretien approfondi des locaux et des équipements - gain de temps - écologique et économique : n'utilise pas ou peu de produit, n'encrasse pas les surfaces, utilise peu d'eau - sécurité d'utilisation, absence de produit donc pas d'aérosols, pas d'émanation - absence de toxicité - ergonomique - efficacité renforcée sur les surfaces difficilement accessibles par un autre procédé de nettoyage (mobiliers, lits, brancards, fauteuils roulants, grille d'aération, véhicules sanitaires...) - possibilité d'utilisation sur les dispositifs médicaux non invasifs (nécessité d'un marquage CE adéquat) - évolutivité des appareils proposés (ex : balai vapeur pour un usage quotidien) <p>Limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bruyant en cas d'utilisation de l'aspiration - nécessite un branchement électrique |

VII. 5 - Techniques de dépoussiérage

1- Essuyage humide des surfaces

Le terme de surfaces regroupe toutes les surfaces autres que les sols :

- **surfaces verticales** : murs, portes et encadrement de portes, poignée de portes, protections murales, vitres, grilles de ventilation, pied à perfusion...
- **surfaces horizontales** : plans de travail, mobilier, cadre de lit, matelas, perroquet, adaptable, table de chevet, placard, fauteuil, écran ordinateur, clavier, téléphone, commande télévision, sonnette, main courante, armoire de toilette, tablette, miroir, porte-serviettes, support de produit hydroalcoolique, distributeur de papier essuie-mains et de papier toilette, poubelle...

| ESSUYAGE HUMIDE DES SURFACES | |
|------------------------------|--|
| DEFINITION | Opération qui consiste à enlever d'une surface haute toutes salissures en évitant de les remettre en suspension dans l'air |
| OBJECTIFS | Eliminer les salissures en limitant leur mise en suspension dans l'atmosphère Abaisser le niveau de contamination microbienne |
| MATERIELS PRODUITS | Carré d'essuyage à usage unique -Lingette à usage unique pré-imprégnée de détergent-désinfectant Lavette réutilisable - Détergent, détergent-désinfectant, désinfectant |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un carré d'essuyage ou une lavette plié en 4 imprégné de détergent-désinfectant - Essuyer en un seul passage avec les 2 faces externes - Replier les faces utilisées vers l'intérieur - Utiliser les 2 autres faces - Insister sur toutes les surfaces à risque de transmission manuportée (poignée de porte, interrupteur, sonnette, téléphone, télécommande, barrières de lit, mains courantes...) - Laisser sécher pour favoriser le temps d'action du produit - Dans chambre à 2 lits : utiliser un carré d'essuyage ou lavette par lit et environnement du patient - Eliminer : <ul style="list-style-type: none"> •les carrés d'essuyage à usage unique dans la filière DAOM •les lavettes sales dans le sac/filet ou conteneur prévu à cet effet |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | - Envoi quotidien des lavettes réutilisables en blanchisserie |
| REMARQUES | <p>Pour les écrans : Essuyage humide avec un détergent-désinfectant ou essuyage avec une microfibre sèche. Se conformer aux recommandations du fabricant</p> <p>Pour les claviers et souris : Retourner le clavier afin d'éliminer la poussière présente entre les touches puis procéder à un essuyage humide avec un détergent-désinfectant En présence de salissures tenaces, mouiller la surface afin de ramollir les salissures, éliminer avec une lavette puis appliquer un détergent-désinfectant</p> |

2- Balayage humide

Le balayage humide est un **préalable incontournable** au lavage des sols que la technique soit manuelle ou mécanisée.

| BALAYAGE HUMIDE | |
|-------------------|--|
| DEFINITION | Opération de récupération des salissures non adhérentes sur les sols secs et lisses |
| OBJECTIF | Eliminer jusqu'à 90 % des poussières en limitant leur mise en suspension dans l'air Abaisser le niveau de contamination microbienne |
| MATERIEL | Balai trapèze Gazes à usage unique pré-imprégnées Bandeaux microfibres réutilisables |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Eliminer au préalable les gros déchets solides ou liquides - Prendre une gaze puis refermer soigneusement le sachet de gazes pré-imprégnées pour éviter leur dessèchement - Poser la gaze/bandeau sur le sol, placer le balai dessus et la clipper - Pratiquer un détournement préalable le long des plinthes - Commencer au fond de la pièce et revenir sur le seuil de la porte (en marche arrière) - Balayer "au poussé" : pour surfaces non encombrées ou couloirs <ul style="list-style-type: none"> - faire glisser en permanence le balai en marche avant - Balayer "à la godille" : pour surfaces encombrées ou réduites <ul style="list-style-type: none"> - effectuer d'abord le contour de la pièce, le long des plinthes en partant du derrière de la porte - faire glisser le balai en marche arrière en effectuant des mouvements en « S » <p>Δ : La semelle du balai est striée. Respecter le sens d'utilisation, la partie la plus longue de la semelle doit toujours se trouver à l'avant</p> <p>La formation des opérateurs à la pratique de la « godille » doit inclure la prévention des troubles musculo-squelettiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commencer par le sol de la chambre et finir par la salle de bains (si le sol est sec) <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Méthode de la godille</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Méthode au poussé</p> </div> </div> |



| BALAYAGE HUMIDE (suite) | |
|------------------------------|---|
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais soulever le balai ni effectuer de marche arrière en cours d'utilisation. Le balai doit toujours être en contact avec le sol - Dégager la gaze du balai sur le seuil du local sans la soulever - Enfermer les salissures en repliant la gaze/bandeau sur elle-même ou en les poussant dans une pelle à l'aide de la gaze - Renouveler impérativement la gaze pour chaque pièce et plus si nécessaire - Eliminer la gaze à usage unique dans la poubelle DAOM (Déchets Assimilés aux Ordures ménagères) - Déposer le bandeau dans le sac ou conteneur prévu à cet effet - |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer le balai avec une lavette imprégnée de détergent-désinfectant du manche vers la semelle une fois par jour au minimum - Réaliser un nettoyage approfondi par trempage et brossage de la semelle périodiquement (tous les jours à 1 fois/semaine suivant le niveau de risque) - Envoyer quotidiennement les bandeaux réutilisables en blanchisserie |
| REMARQUES | <p style="text-align: center;">Le balayage à sec est proscrit sauf si utilisation de matériel spécifique (Mop dépoussiérage*) à réserver à la zone 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bandeaux réutilisables sont généralement déconseillés en raison des inconvénients qu'ils présentent : <ul style="list-style-type: none"> • stock important nécessaire pour permettre le renouvellement à chaque pièce • mise en suspension des salissures si élimination des poussières au-dessus de la poubelle • entretien difficile à réaliser au sein de l'unité lorsque l'envoi en blanchisserie n'est pas possible • pour les surfaces non lisses, les bandeaux microfibres peuvent faciliter le balayage |

*** Mop microfibre polyester** : adaptable sur un balai trapèze, s'emploie à sec ou humide.

S'utilise pour le dépoussiérage des sols, murs et plafonds de toute surface lisse (carrelage, thermoplastiques, parquet...).

Ne pas utiliser avec des produits chlorés.

Dans certaines situations l'utilisation du balai trapèze et d'une gaze n'est pas adaptée.

Le balai « raclant » ou « picot » peut être une alternative. Il peut être utilisé dans les locaux présentant de nombreuses salissures (ex : salles à manger des résidents, cuisines thérapeutiques, salon coiffure dans les EMS).

3- Dépoussiérage par aspiration

| DEPOUSSIERAGE PAR ASPIRATION | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Opération de récupération des particules déposées sur des revêtements (sols et parois) durs, souples ou textiles grâce à la dépression d'un appareil électrique |
| OBJECTIF | Dépoussiérer les surfaces lorsque le revêtement ne permet pas le balayage humide (tapis), les sols ou surfaces très empoussiérés ou d'accès difficile |
| MATERIEL | Aspirateur à poussières muni : <ul style="list-style-type: none"> • de sacs récupérateurs en papier exclusivement • de suceurs adaptés aux différentes opérations • d'un système de filtration type HEPA (capable de retenir les particules à 0,6 µ) de haute efficacité |
| TECHNIQUE | Commencer par l'entrée de la pièce <ul style="list-style-type: none"> - Aspirer par bandes régulières en décrivant des mouvements de va et vient - Faire chevaucher les passages |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <ul style="list-style-type: none"> - Débrancher l'aspirateur - Dépoussiérer par essuyage humide avec un détergent-désinfectant l'extérieur de l'appareil et le cordon électrique en l'enroulant au fur et à mesure - Vérifier que les flexibles soient non obstrués - Les suceurs visuellement sales sont à nettoyer par trempage et brossage - Changer les sacs si besoin - Changer le filtre régulièrement et au minimum 1 fois/an (cf recommandations fabricant) |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - L'aspirateur dorsal est à privilégier pour les escaliers et les endroits peu accessibles (tringles, dessus de meubles, tuyaux de chauffage, bouches et grilles de ventilation...) - L'aspirateur sans fil présente un intérêt ergonomique |

VII. 6 - Entretien des sanitaires et WC

| | PRODUITS / MATERIELS | TECHNIQUE |
|---|---|---|
| SANITAIRES Mobilier Lavabo, douche, baignoire... | Détergent : crème à récurer Détergent-désinfectant Détergent-détartrant- désinfectant Produit vitres Lavette ou carré d'essuyage | Extérieur : parois, colonne - Utiliser un carré d'essuyage ou une lavette plié en 4 imprégné de détergent-désinfectant - Essuyer en un seul passage avec les 2 faces externes - Replier les faces utilisées vers l'intérieur - Utiliser les 2 autres faces Laisser sécher pour favoriser le temps d'action du produit Intérieur Rincer l'intérieur du lavabo (pour éviter fixation de taches liées à incompatibilité des produits) Nettoyer avec le produit détergent ou détergent-désinfectant ou détergent-détartrant-désinfectant en insistant autour du robinet et du col de cygne et finir par l'intérieur du lavabo Laisser agir (temps recommandé par fabricant) Mobilier - Insister sur toutes les surfaces à risque de transmission manuportée (tablette poignée de porte, interrupteur, sonnette, mains courantes, distributeur papier...) - Support poubelle, miroir, luminaires |
| WC | Détergent : crème à récurer Détartrant Détergent-détartrant- désinfectant Détergent-désinfectant Lavette ou carré d'essuyage | Intérieur de la cuvette Vider le contenu du porte-balayette dans le WC et tirer la chasse d'eau Selon produits utilisés : 1. Verser la crème à récurer et frotter les parois de la cuvette à l'aide de la balayette, tirer la chasse d'eau puis appliquer le détergent-désinfectant 2. Appliquer le détartrant à l'intérieur de la cuvette et sous les rebords du WC (fréquence à adapter en fonction de l'entartrage). Laisser agir (temps préconisé par fabricant) puis tirer la chasse d'eau Verser le produit détergent-désinfectant en laissant la balayette et laisser en contact 10 min Rincer en tirant la chasse d'eau et replacer la balayette égouttée dans son support préalablement nettoyé Extérieur de la cuvette Essuyer avec une lavette ou un carré d'essuyage imprégné de détergent-désinfectant en commençant par le réservoir et bouton poussoir de la chasse d'eau, le pied, le dessus et dessous de l'abattant, la lunette |
| Sol douche avec revêtement anti-dérapant, sol pastillé | | Rincer l'intérieur (pour éviter la fixation de taches liées à incompatibilité des produits) Verser le produit détergent ou détergent-désinfectant Brosser avec le balai brosse/lave-pont ou picot Rincer Evacuer l'eau avec le balai brosse/lave-pont |



VII. 7 - Techniques de lavage des sols

1- Lavage manuel

Toute opération de lavage des sols sera précédée d'un **balayage humide**.

Les méthodes de lavage les plus fréquentes sont :

- **méthode par pré-imprégnation** : 1 seau/bac/tiroir pour les bandeaux de lavage propres pré-imprégnés de produit
- **méthode traditionnelle dite des « 2 seaux »** : 1 seau équipé d'une presse pour les bandeaux propres de lavage mis en immersion avec le produit. Si équipement d'un 2^{ème} seau celui-ci est destiné au recueil des bandeaux sales.

Si l'utilisation des presses d'essorage est plus ergonomique que d'essorer à la main, il convient en terme d'évolution des techniques de lavage manuel de s'orienter vers une technique par pré-imprégnation. La mauvaise ergonomie de la méthode dite des « 2 seaux » justifie son abandon.

En zone 1 et 2 : dans certaines situations qui doivent rester exceptionnelles, si le balayage suivi du lavage du sol ne peuvent être réalisés, seul un balayage humide peut être fait sous réserve d'absence de souillures.



| BALAI DE LAVAGE A PLAT | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Action chimique et mécanique permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (sols souples, sols durs) |
| OBJECTIFS | Obtenir une propreté visuelle Obtenir une propreté microbiologique en réduisant le nombre de micro-organismes présents sur les sols |
| MATERIEL | Balai de lavage à plat Bandeaux de lavage microfibres au minimum un bandeau par pièce |
| PRODUIT | Détergent Détergent-désinfectant en zone 4 |
| TECHNIQUE | <p>Chariot équipé d'un bac ou tiroir de trempage avec grille d'égouttage</p> <p>Selon l'équipement disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer sur la tranche les bandeaux pliés en deux dans le seau ou tiroir dédié - Empiler à plat les bandeaux dans le seau ou tiroir dédié - Verser uniformément la quantité de solution (préalablement préparée) adaptée au nombre de bandeaux (tous les bandeaux doivent être imprégnés). A titre indicatif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 litre de solution pour 7 bandeaux de 45 cm ▪ 1 litre de solution pour 5 bandeaux de 60 cm <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer les bandeaux sur la grille d'égouttage - Immerger la grille dans le seau contenant la solution détergente ou détergent-désinfectant - Relever la grille <p>Commencer par le sol de la chambre et finir par celui de la salle de bains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser le bandeau de lavage imprégné de détergent ou détergent-désinfectant au fond de la chambre pièce et le fixer sur le balai - Procéder au lavage du sol, coins, dessous des meubles et derrière de porte - Laisser sécher - Procéder de la même façon pour le sol de la salle de bains <p>Eliminer le bandeau sale dans un seau/bac ou filet prévu à cet effet</p> <p><i>Si la salle de bains est placée au fond de la chambre faire le sol de la salle de bains en premier puis terminer par le sol de la chambre après avoir changé de bandeau</i></p> |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <p>Quotidien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer le balai avec une lavette imprégnée de détergent-désinfectant du manche vers la semelle une fois par jour au minimum - Réaliser un nettoyage approfondi par trempage et brossage de la semelle périodiquement (tous les jours à 1 fois/semaine suivant le niveau de risque) - Envoyer les bandeaux à la blanchisserie |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Bonne maniabilité - Bon effet mécanique |



| BALAI RESERVOIR (ou applicateur) | |
|----------------------------------|---|
| DEFINITION | Action chimique et mécanique permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (sols souples, sols durs) |
| OBJECTIFS | Obtenir une propreté visuelle Obtenir une propreté microbiologique en réduisant le nombre de micro-organismes présents sur les sols |
| MATERIEL | Balai réservoir plastique contenant la solution de produit Bandeau de lavage microfibras |
| PRODUIT | Détergent Détergent-désinfectant en zone 4 |
| TECHNIQUE | Prévoir un bandeau par pièce Commencer par le sol de la chambre et finir par celui de la salle de bains <ol style="list-style-type: none"> 1. Verser dans le réservoir du balai la solution détergente ou détergente-désinfectante préalablement préparée 2. Faire écouler la solution détergente ou détergente-désinfectante sur le devant de la semelle ou dans la semelle à l'aide du système d'écoulement 3. Laver le sol en godillant |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | Quotidien <ul style="list-style-type: none"> - Vider le réservoir et le rincer - Nettoyer le balai avec une lavette imprégnée de détergent-désinfectant du manche vers la semelle une fois par jour au minimum - Réaliser un nettoyage approfondi par trempage et brossage de la semelle périodiquement (tous les jours à 1 fois/semaine suivant le niveau de risque) - Envoyer les bandeaux à la blanchisserie |
| REMARQUES | Assez maniable <ul style="list-style-type: none"> - Application d'une solution détergente, détergente désinfectante toujours propre - Adapté particulièrement dans les zones 3 et 4 et sur des petites surfaces - Non adapté au nettoyage des zones très souillées et des grandes surfaces - Peu ergonomique |

Entretien des sols pastillés des salles de bains

Pour le nettoyage de ces sols qui peut s'avérer difficile, le balai lave-pont peut être utilisé.

Technique :

- Laver le sol avec une solution détergente,
- Brosser avec le balai lave-pont puis rincer à l'eau,
- Si besoin, mettre un produit détartrant sur le siphon de sol et laisser agir 5 à 10 minutes (fonction de l'entartrage visuel),
- Rincer puis racler l'eau stagnante vers le siphon du sol.

Il existe d'autres techniques plus adaptées et plus ergonomiques de type mécanisées (monobrosses cylindriques).

2- Lavage mécanisé avec autolaveuse



PREALABLE : Toute opération de lavage mécanisé sera précédée d'un balayage humide.

| AUTOLAVEUSE | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Action chimique et mécanique (à l'aide d'une machine) permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (souples et durs) |
| OBJECTIF | Réaliser un nettoyage approfondi en éliminant les salissures adhérentes et le biofilm |
| PRINCIPE | Lavage mécanisé qui combine l'action de la monobrosse et de l'aspirateur à eau avec une seule machine |
| MATERIEL | Autolaveuse à câble ou à batteries de différentes tailles et puissances suivant le local à nettoyer Disques ou brosses de lavage adapté au revêtement Système de lavage manuel si besoin |
| PRODUIT | Détergent non moussant |
| TECHNIQUE | <p>Préparation de la machine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la charge des batteries - Remplir le réservoir d'eau propre - Mettre le produit correctement dosé - Mettre les disques ou les brosses en fonction de la nature des sols - Installer le suceur <p>Méthode directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laver et aspirer simultanément en un passage - Commencer par les bordures et finir par le centre de la pièce - Finir les bords et les angles par un lavage manuel |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <p>Cf. notice du fabricant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vidanger la machine, eau propre et eau sale - Nettoyer : <ul style="list-style-type: none"> • les bacs • le suceur • les disques ou les brosses - Essuyer l'extérieur de la machine avec un détergent-désinfectant - Essuyer et enrouler les câbles avec un détergent-désinfectant - Remettre en charge les batteries |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Méthode permettant un meilleur résultat qu'une technique manuelle - Technique plus adaptée pour des surfaces dégagées : gain de temps et de main d'œuvre - Efficacité augmentée avec la fréquence d'utilisation - Les auto laveuses à batterie ont une autonomie limitée - Bruyant mais rapide - Formation du personnel indispensable - Petites autolaveuses sont adaptées au lavage des chambres <p>Si le sol est fortement encrassé faire 2 passages : méthode indirecte</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} passage avec uniquement la fonction lavage sans aspiration • 2^{ème} passage avec les deux fonctions lavage + aspiration <p>Cette méthode permet par trempage un temps d'action plus long. Cette action est uniquement détergente</p> |

3- Lavage mécanisé avec monobrosse



PREALABLE : Toute opération de lavage mécanisé sera précédée d'un balayage humide. Les monobrosses doivent être utilisées selon la nature des revêtements de sol en respectant les recommandations du fabricant.

Avertissement :

Selon le guide INRS de septembre 2016, le passage d'une monobrosse sur des dalles vinyle amiante constitue une intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante. Dans le cas où le revêtement de sol est constitué de matériau amianté, son nettoyage doit se faire impérativement « à l'humide ». L'usage de la monobrosse est proscrit. Toute altération de l'intégrité du sol doit faire l'objet d'un signalement aux services techniques. « Interventions d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante. Guide de prévention Assurance Maladie. Edition INRS ED 6262. Septembre 2016 »

| MONOBROSSE | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Action chimique et mécanique (à l'aide d'une machine) permettant d'éliminer les salissures adhérentes sur les sols lavables (souples et durs) |
| OBJECTIF | Réaliser un nettoyage approfondi en éliminant les salissures adhérentes et le biofilm |
| PRINCIPE | Réalisation de travaux de récurage approfondi grâce à un effet mécanique prépondérant par friction rotation, conjugué à la pression exercée par la machine Décapage des sols plastiques traités avec une émulsion ou cirés Lustrage des sols |
| MATERIEL | Monobrosse ≈ 150 à 200 t/mn équipée d'un réservoir à eau Disques ou brosses de lavage adaptés au revêtement Aspirateur à eau Balai frottoir articulé |
| PRODUIT | Détergent non moussant |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Dégager la pièce de tout mobilier - Protéger le bas des meubles - Travailler les angles de la pièce au frottoir de sol - Passer la monobrosse - Récupérer la solution sale à l'aide de l'aspirateur à eau en commençant par la partie la plus proche de soi et en progressant vers le fond - Rincer si besoin avec la méthode de lavage habituelle - Laisser sécher puis remettre la pièce en ordre |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | Cf. notice du fabricant <ul style="list-style-type: none"> - Vider le réservoir de la monobrosse - Vider la cuve de l'aspirateur à eau, la nettoyer et ranger ouvert - Essuyer avec un détergent-désinfectant l'extérieur de la machine : poignée de conduite, câble électrique, capot du moteur, distributeur de cire ou réservoir à eau... - Essuyer avec un détergent-désinfectant les câbles et les enrouler - Nettoyer la brosse ou le disque abrasif |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Méthode permettant un meilleur résultat qu'une technique manuelle - Méthode adaptée aux opérations de nettoyage après travaux - Méthode lourde en temps et en personnel - En l'absence d'aspirateur à eau, il est possible d'utiliser une raclette - Cette action est uniquement détergente |

VII. 8 - Techniques de traitement des sols

1- Traitement des sols thermo-plastiques non protégés en usine

Le choix de ce type de sols est à abandonner dans les établissements de santé et établissements médico-sociaux. La pose d'émulsion est déconseillée pour des raisons d'hygiène, de temps et de coût d'entretien. L'analyse en terme de balance avantages-inconvénients permet d'inciter les ES et EMS à évoluer vers des revêtements de sols traités dans la masse en usine.

Pour les établissements ayant encore ce type de revêtements, plusieurs méthodes de traitement de sols existent et se différencient en fonction du type d'émulsion du nombre de couches préconisées et de l'entretien conseillé.

| DECAPAGE A SEC | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Opération qui consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - Eliminer partiellement ou totalement une couche de protection abîmée et les salissures qui y adhèrent - Remettre en état un sol traité où le décapage mouillé est impossible (trafic intense) - Remettre en état un sol traité multi-couches sans le décaper complètement - enlever l'encrassement et l'accumulation de produit spray apporté par les sprays méthodes |
| OBJECTIFS | Eliminer tous les dépôts et les salissures superficielles et/ou profondes |
| MATERIEL | Monobrosse basse vitesse (inférieure à 450 tours/minute maximum) Disque adapté au décapage à sec Disque pour abrasion superficielle ou abrasion profonde |
| PRODUIT | Produit spécifique pour décapage à sec Diluer le décapant et remplir le pulvérisateur ou le réservoir de la monobrosse |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Vider la pièce - Faire un balayage humide - Adapter le disque sur le plateau - Procéder au décapage à sec en débutant par le point le plus éloigné de la pièce - Décaper le sol par bandes de 3 à 4 m de largeur en allant de droite à gauche puis en effectuant des mouvements circulaires jusqu'à ce que toute la surface soit traitée - Retourner ou changer le disque saturé de salissures résultant de l'abrasion - Faire un balayage humide une fois le sol complètement décapé - Effectuer un rinçage efficace du sol |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | Cf notice du fabricant <ul style="list-style-type: none"> - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans un détergent alcalin OU entretien en machine à laver à basse température - Pulvérisateur : entretien rigoureux à l'eau chaude |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre facile et rapide - Efficacité très inférieure au décapage mouillé - Gêne réduite pour les usagers - Risque de détérioration du revêtement si mauvaise application |
| | METHODE MULTI-COUCHES AVEC DECAPAGE A SEC <ul style="list-style-type: none"> - Quand la protection de surface est abîmée, on l'élimine par un décapage à sec suivi d'une méthode spray cirante - Il n'est plus nécessaire de refaire un traitement de sol avec un décapage au mouillé qui est très lourd en charge de travail et en temps |



| DECAPAGE AU MOUILLE | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Opération qui consiste à éliminer par action chimique et mécanique les couches usagées de la précédente émulsion pour ramener le revêtement à son état original en vue d'un nouveau traitement |
| OBJECTIFS | Eliminer tous les dépôts et les salissures profondes Mise à nu du sol |
| MATERIEL | Monobrosse lourde, basse vitesse (≈ 40 kg, 150 t/mn) avec réservoir à eau Seaux Balai frottoir articulé (plinthes) Système de lavage à plat Aspirateur à eau Disques adaptés |
| PRODUIT | Décapant Diluer le décapant et remplir le réservoir de la monobrosse |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Vider la pièce, le cas échéant, protéger les meubles - Préparer la solution décapante dans un seau ou le réservoir de la monobrosse - Etaler cette solution sur toute la surface (si la pièce est grande, procéder par secteur) - Laisser agir 5 à 15 mn selon les indications du fabricant en veillant à ne pas laisser sécher la solution décapante - Suivre les bordures à la main avec le frottoir de sol, régulièrement trempé dans la solution de décapant - Remplir le réservoir de la monobrosse avec de l'eau - Passer la monobrosse - Récupérer la solution sale avec un aspirateur à eau - Effectuer 3 rinçages successifs jusqu'à obtention d'un pH neutre (contrôle par papier PH) - Laisser sécher le sol - Appliquer le produit bouche-pores à l'aide d'un balai et bandeau microfibrés (technique de la godille) - Laisser sécher 30 minutes - Appliquer la cire (cf chapitre suivant « Pose de l'émulsion ») |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | Se référer à la notice du fabricant <ul style="list-style-type: none"> - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans un détergent alcalin ou entretien en machine à laver à basse température - Réservoir : entretien à l'eau chaude - Cette action est recommandée car les décapants altèrent les parties en caoutchouc (joints) et en plastique |
| | Opération contraignante en termes de main d'œuvre, de temps, et d'immobilisation des locaux La manipulation de produit décapant nécessite une protection des utilisateurs : gants, chaussures antidérapantes, lunettes éventuelles, masque de protection respiratoire De nouveaux disques permettent un décapage approfondi avec simple utilisation d'un détergent neutre |



| POSE DE L'ÉMULSION | |
|------------------------------|---|
| DEFINITION | Opération qui consiste à protéger tout sol neuf non traité d'origine ou sol ancien préalablement décapé, par l'application d'un film protecteur |
| OBJECTIFS | Protéger les sols et les rendre imperméables Augmenter la durée de vie des revêtements Faciliter l'entretien Améliorer la brillance |
| MATERIEL | Balai applicateur d'émulsion Balai et bandeau microfibres |
| PRODUIT | Emulsions de polymères. 11/40 m ² / couche |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Avoir préalablement vidé et décapé la pièce - Étaler l'émulsion avec le balai applicateur de manière régulière et uniforme sur un sol sec et propre ayant bénéficié d'un balayage humide - Appliquer 3 couches croisées successives en respectant un temps de séchage minimum de 30 mn entre chaque couche - La dernière couche doit être étalée dans le sens de la lumière (de la fenêtre à la porte) - Bien laisser sécher la dernière couche avant de remettre le mobilier |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <ul style="list-style-type: none"> - Entre deux couches, rincer l'applicateur pour éviter qu'il sèche - Le matériel utilisé sera nettoyé immédiatement à l'eau chaude |
| REMARQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Si le revêtement de sol remonte sur les plinthes, le recouvrir d'émulsion à la dernière couche - Si le sol est poreux, mettre un bouche-pore avant le traitement - Opération contraignante en terme de main d'œuvre, de temps, et d'immobilisation des locaux - Entretien conseillé : <ul style="list-style-type: none"> • L'application régulière des sprays et l'utilisation de machines à haute vitesse garantissent la longévité du traitement • Le lavage des sols se fera selon les méthodes habituelles avec un détergent neutre. <p>Attention : les émulsions sont détériorées par les produits basiques et certains antiseptiques</p> |



2- Maintenance des sols thermo-plastiques

| | SOLS NON TRAITES | SOLS TRAITES PAR UNE EMULSION |
|------------------------------|--|---|
| TYPE DE SOLS | - Linoléum, PVC - Revêtement vinyle - Caoutchouc | - Linoléum, PVC - Revêtement vinyle - Caoutchouc |
| OBJECTIFS | Réaliser un entretien périodique de maintenance | |
| METHODE | METHODE SPRAY CIRANTE | |
| DEFINITION | Opération qui : - consiste à nettoyer un sol non traité afin de raviver la brillance et éliminer les traces superficielles - facilite le travail des agents | Opération qui consiste à nettoyer et/ou régénérer la couche de protection d'un sol traité afin de : - éliminer les traces - recharger la couche de protection en cire pour la rendre imperméable, augmenter sa durée de vie et raviver la brillance |
| MATERIEL | Monobrosse haute ou ultra haute vitesse équipée d'un pulvérisateur Disques adaptés en fonction de la machine et du type d'entretien souhaité | |
| PRODUIT | Spray cirant et nettoyant adapté au sol et à la machine utilisée | |
| TECHNIQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Faire un balayage humide - Pulvériser le produit sur une petite surface d'environ 2 à 3 m² - Travailler le produit à la monobrosse pour obtenir simultanément l'élimination des salissures et la brillance - Retourner et / ou changer le disque régulièrement car il ramasse le surplus de produit et toutes les salissures - Terminer par un balayage humide | |
| ENTRETIEN DU MATERIEL | <ul style="list-style-type: none"> - cf notice du fabricant - Disques : entretien manuel par trempage et brossage dans détergent alcalin ou entretien en machine à laver à basse température ou nettoyeur haute pression - Pulvérisateur : entretien rigoureux à l'eau chaude | |
| REMARQUES | <p>Cette méthode peut s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En spray partiel : sur les zones les plus sollicitées sans déplacer le mobilier - En spray total : en dégageant le sol <p>La régularité d'application de cette technique assure la qualité du nettoyage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permet l'espacement de la rénovation et du traitement des sols - Augmente la durée de vie du revêtement - Permet un entretien aisé et ergonomique (balayage humide facilité) <p>Les monobrosses haute vitesse ne peuvent être utilisées dans les services de niveau 3 et 4 en activité en raison de la poussière qu'elles dégagent. Dans les autres services, elles ne doivent pas être utilisées en présence de patients/résidents</p> | |



VIII. PERIODICITE DES OPERATIONS DE NETTOYAGE

VIII. 1 - Périodicité de l'entretien en zone 1

VIII. 2 - Périodicité de l'entretien en zone 2

VIII. 3 - Périodicité de l'entretien en zone 3

VIII. 4 - Périodicité de l'entretien en zone 4



PERIODICITE DES OPERATIONS DE NETTOYAGE

Les périodicités seront déterminées suivant la classification des locaux, les objectifs fixés, le choix des produits et des méthodes et les moyens en personnel.

Tenant compte de tous ces paramètres, une organisation sera définie, validée et mise en place. Le calendrier périodique institué devra permettre une traçabilité.

Les calendriers proposés, ci-après, représentent une base pour aider à la réalisation concrète des planifications de chaque situation.

En règle générale, on peut classer les opérations d'entretien en plusieurs fréquences pour chaque zone :

- entretien pluri-quotidien
- entretien quotidien
- entretien hebdomadaire
- entretien mensuel
- entretien trimestriel
- entretien annuel



VIII. 1 - Périodicité Entretien en zone 1

| | Quotidien | Hebdomadaire | Mensuel | Trimestriel | Semestriel | Annuel |
|--|-----------|--------------|---------|-------------|------------|--------|
| Evacuation des déchets et linge sale | + | | | | | |
| Téléphones, poignées de porte, interrupteurs, sonnettes... | + | | | | | |
| Bureau, table, chaise, extérieur du mobilier | + | + | | | | |
| Lavabos, WC... | + | | | | | |
| Robinetterie points d'eau | + | | | | | |
| Supports poubelle | | + | + | | | |
| Intérieur mobilier, placard | | + | + | + | | |
| Vitres et rebords des fenêtres | | | | + | | |
| Murs, portes, grilles de ventilation | | | | | + | + |
| Balayage humide des sols | + | | | | | |
| Lavage des sols | + | + | | | | |
| Lavage mécanisé des sols | | | + | + | | |
| Méthode spray des sols | | + | + | | | |

Toute surface, matériel ou sol souillé doit être nettoyé sans délai.

La périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre plusieurs fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

Le lavage mécanisé des sols est à adapter selon l'activité, la fréquentation, le type de local, et la présence de souillures.

VIII. 2 - Périodicité Entretien en zone 2

| Exemple d'une chambre | Quotidien | Hebdomadaire ou au départ du patient | Mensuel | Trimestriel |
|---|-----------|--------------------------------------|---------|-------------|
| Evacuation des déchets et du linge sale | + | | | |
| Surfaces horizontales et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone ... | + | | | |
| Extérieur appareils médicaux, mobilier... | + | + | | |
| Intérieur, mobilier, placard | | + | + | + |
| Support poubelle | + | + | | |
| Sanitaires, lavabos, WC Robinetteries, points d'eau | + | + | | |
| Murs - Portes - Grilles de ventilation Vitres et rebords de fenêtres | | | | + |
| Balayage humide des sols | + | + | | |
| Lavage des sols | + | + | | |
| Lavage mécanisé des sols | | + | + | |

Toute surface, matériel ou sol souillé doit être nettoyé sans délai.

La périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre plusieurs fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

Les salles de bains et sanitaires communs nécessitent un entretien pluriquotidien.

Une grille similaire peut être conçue pour le calendrier d'entretien de chaque local de zone 2.

VIII. 3 - Périodicité Entretien en zone 3

| Exemple d'une chambre | Pluri-quotidien | Quotidien | Hebdomadaire ou départ du patient | Mensuel | Trimestriel |
|--|-----------------|-----------|-----------------------------------|---------|-------------|
| Evacuation des déchets et du linge sale | + | + | | | |
| Surfaces horizontales et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone... | | + | + | | |
| Extérieur appareils médicaux et mobilier... | | + | + | | |
| Intérieur mobilier, placard | | | + | + | |
| Supports poubelle | | + | + | | |
| Sanitaires, lavabos, WC Robinetterie, points d'eau | | + | + | | |
| Balayage humide des sols | | + | + | | |
| Lavage des sols | | + | + | | |
| Lavage mécanisé des sols | | | + | + | + |
| Murs - Grilles de ventilation Vitres et rebord des fenêtres | | | | + | + |
| Portes | | | + | | |

Toute surface, matériel ou sol souillé doit être nettoyé sans délai.

La périodicité est proposée à titre indicatif, d'où le choix entre plusieurs fréquences, qui sera déterminé selon la nature et la fréquentation des locaux.

Une grille similaire peut être conçue pour le calendrier d'entretien de chaque local de zone 3.

Pour les cuisines, se référer à la réglementation en vigueur (Arrêté du 29 septembre 1997).

VIII. 4 - Périodicité Entretien en zone 4

| Exemple d'une chambre | Pluri-Quotidien | Quotidien | Hebdomadaire | Départ patient |
|---|-----------------|-----------|--------------|----------------|
| Evacuation des déchets et du linge sale | + | | | |
| Surfaces horizontales et accessoires : poignées, interrupteurs, téléphone ... | + | + | | |
| Extérieur appareils médicaux et mobiliers | + | + | | + |
| Intérieur mobilier, placard | | | + | + |
| Support poubelle | | + | | + |
| Sanitaires, lavabos, WC Robinetterie, points d'eau | + | | | + |
| Essuyage humide des murs | | | + | + |
| Essuyage humide des portes | | + | | + |
| Grilles de ventilation Vitres, rebords de fenêtre | | | + | + |
| Balayage humide des sols | + | | | + |
| Lavage des sols | | + | | + |
| Lavage mécanisé des sols | | | | + |

Toute surface, matériel ou sol souillé doit être nettoyé sans délai.



IX. DEMARCHE QUALITE

IX. 1 - Evaluation de la propreté visuelle

IX. 2 - Evaluation microbiologique

IX. 3 - Evaluation des procédures



DEMARCHE QUALITE

Le contexte actuel d'évaluation des pratiques professionnelles inclut la fonction "entretien et désinfection des locaux" dans une démarche qualité.

La démarche qualité prend en compte les étapes de la prestation entretien :

- définition des zones d'interventions et des zones à risques,
- profils de postes,
- qualification et formation du personnel,
- techniques et produits utilisés (cahier des charges),
- rédaction et validation des procédures,
- planification des procédures (exemples en annexe 1),
- traçabilité des procédures effectuées.

La traçabilité fait partie intégrante de la démarche qualité et permet de notifier « qui fait quoi et quand ». Ces enregistrements doivent faire l'objet d'une analyse régulière et de réajustements des pratiques si nécessaires.

Le document de traçabilité qui doit être archivé, permet tout en responsabilisant les agents, d'assurer des transmissions d'une équipe à l'autre (exemple de fiche de traçabilité en annexe).

IX. 1 - Evaluation de la propreté visuelle

L'évaluation de la prestation "nettoyage" permet d'assurer un suivi du niveau de propreté des locaux.

Le plan de contrôle doit être adapté aux niveaux d'exigence définis par chaque établissement, en fonction de la classification des zones à risque infectieux.

Il est préconisé d'élaborer ce plan dans le cadre de la norme FD X50-794-2 "Système de contrôle de résultat sur site", afin que les contrôles réalisés soient objectifs, représentatifs et rigoureux.

L'objectivité optimale est assurée par l'utilisation d'un système de mesurage simple et validé. Exemple : l'échelle de Bacharach qui est une procédure de contrôle de l'empoussièrement par frottis.

Pour que les locaux évalués soient représentatifs des locaux de l'établissement un plan d'échantillonnage est proposé par la norme (ex : table statistique adaptée au Niveau de Qualité Souhaité - NQS).

Il est nécessaire d'établir un protocole d'évaluation prévoyant qui contrôle, quand est réalisé le contrôle et comment il est effectué.



L'évaluation s'effectue à l'aide d'une grille correspondant au type de local contrôlé (une grille de contrôle est proposée en annexe).

Les éléments vérifiés lors du contrôle doivent répondre à des critères mesurables.

Des coefficients de pondération sont appliqués selon les niveaux de risque.

La zone contrôlée est conforme si la note obtenue est supérieure ou égale à 0,7.

Des méthodes d'évaluation visuelle de la propreté sont disponibles. Il s'agit par exemple des méthodes « à la règle » ou « au gabarit ».

IX. 2 - Evaluation microbiologique

L'évaluation de la qualité de la prestation « nettoyage-désinfection » peut faire appel à des indicateurs de type prélèvements d'environnement.

Ces prélèvements ne doivent pas être systématiques mais s'inclure dans un **programme d'assurance qualité** (par exemple en bloc opératoire, en stérilisation, en pharmacie).

Les prélèvements à visée microbiologique peuvent également s'envisager dans le cas :

- de survenue d'une épidémie ou de cas groupés d'infection (en tenant compte de l'écologie du microorganisme responsable) : recherche d'une origine environnementale,
- de travaux dans une zone à risque en complément de la mesure de la contamination aérienne,
- de validation des procédures de bionettoyage des surfaces par exemple lors de changement de produit ou de technique.

Les contrôles d'environnement ont également pour but de sensibiliser et motiver les personnels. Réalisés à l'occasion du renforcement d'une action de formation, ils permettent de visualiser la qualité microbiologique de l'environnement dans un but pédagogique.

Quand ils sont nécessaires les prélèvements de surfaces (mobilier, équipements et dispositifs médicaux proches du patient) sont à réaliser après les procédures de nettoyage ou de nettoyage-désinfection. Les prélèvements réalisés au niveau des sols et des murs n'ont pas démontré d'intérêt.

Deux techniques existent pour la réalisation des prélèvements de surface :

- méthode par empreinte gélosée (boîtes contact)
- méthode par écouvillonnage

Le plan de prélèvement doit être adapté aux locaux et doit suivre une analyse du risque infectieux lié à l'environnement : les points prélevés doivent être ceux qui présentent le risque infectieux le plus élevé.



La fréquence des prélèvements est à définir en collaboration avec le CLIN/l'instance chargée de la lutte contre les infections nosocomiales, l'équipe opérationnelle d'hygiène ou la commission d'hygiène de l'établissement dans le cadre plus global d'une démarche qualité « environnement ». Chaque établissement doit définir ses niveaux d'exigence en fonction de ces définitions de zones à risque. Se référer au document « *Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé. Guide de bonnes pratiques* ». CCLIN Sud-Ouest. 2016

Des textes règlementaires expriment les critères de conformité pour la surveillance microbiologique des surfaces en thérapie cellulaire et en pharmacie hospitalière. En dehors de ces activités, les résultats des contrôles de surface sont à considérer dans leur globalité. C'est en particulier leur évolution dans le temps qui rend compte de la qualité microbiologique.

A ce titre et afin d'établir une action correctrice, l'interprétation doit prendre en compte le nombre de résultats non conformes et l'historique des résultats. Les conditions de prélèvement doivent également être analysées.

Des recommandations concernant la **stratégie de surveillance**, la **réalisation et l'interprétation** de ces prélèvements figurent dans le guide de bonnes pratiques « *Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé* » CCLIN Sud-Ouest, 2016 (se référer aux chapitres traitant des prélèvements de surface).

IX. 3 - Evaluation des procédures

La démarche d'évaluation de la qualité d'application des procédures peut se dérouler sous forme d'audit basé essentiellement sur l'observation directe des pratiques ou bien par questionnaire d'autoévaluation.

Il est proposé d'utiliser une grille d'évaluation avec un nombre restreint de critères plus facile à mettre en œuvre (exemple en annexe).

L'impact pédagogique de ce type d'évaluation permet également une sensibilisation continue au respect des protocoles.

En fonction des résultats de ce type d'évaluation ponctuelle, il pourra être envisagé d'approfondir cette observation par la mise en place d'un audit de pratiques plus détaillé, cette démarche étant plus lourde à réaliser.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Dancer S.J. The role of environmental cleaning in the control of hospital-acquired infection. *Lancet Infect Dis*, 2008; 8,2:101-13
2. Weber D.J, Rutala W.A, Miller M.B, Huslage K, Sickbert-Bennett E. Role of hospital surfaces in the transmission of emerging healthcare-associated pathogens : norovirus, *Clostridium difficile*, and *Acinetobacter species*. *Am J Infect Control* 2010;38(5 suppl 1):S25-S33
3. Otter J.A, Yezli S, French G.L. the role played by contaminated surfaces in the transmission of nosocomial pathogens. *Infect Control Hosp Epidemiol* 2011;7:687-699
4. Grabsch E.A., Mahony A.A., Cameron D.R., Martin R.D., Helan M., Davey P., Petty M., Xie S., Grayson M.L. Significant reduction in *vancomycin-resistant enterococcus* colonization and bacteraemia after introduction of a bleach-based cleaning-disinfection programme, *J. Hosp Infect.*, 2012, 82; 4:234-42
5. Dancer S.J. Controlling hospital-acquired infection: focus on the role of the environment and new technologies for decontamination *Clin Microbiol Rev* 2014;27:665-690
6. Sexton T., Clarke P., O'Neil E., Dillane T., Humphreys H. Environmental reservoirs of *methicillin-resistant Staphylococcus aureus* in isolation rooms: correlation with patient isolates and implication for hospital hygiene. *J. Hospit Infect*, 2006;62:187-94
7. Eckstein B.C., Adams D.A., Eckstein E.C., Rao A., Sethi A.K., Yadavali G.K., Donskey C.J. Reduction of *Clostridium difficile* and vancomycin-resistant *Enterococcus* contamination of environmental surfaces after an intervention to improve cleaning methods. *BMC Infectious Diseases*, 2007, 7:61
8. Mitchell BG., Dancer SJ., Anderson M., Dehn E. Risk of organism acquisition from prior room occupants: a systematic review and meta-analysis. *J. Hospit Infect*, 2015, 91:211-217
9. Droguet J. Caractérisation des détergents et biocides présents dans les effluents liquides de services hospitaliers. *Techniques hospitalières*. Mai-juin-juillet 2017. 764 : 20-23
10. Bogey A, Demange V, Honnert B. Risques chimiques associés au nettoyage et à la désinfection pour les personnels en milieu de soins. *Techniques hospitalières*. Mai-juin 2016. 757 : 29-33
11. Carencó P, Giard M, Leroy MG, Guille des Buttes AC, Texier MF, Badrikian L, Arbogast MC, Armand N. Etat des lieux sur l'entretien des sols en établissements de santé et médico-sociaux. *Hygiène*. 2016. Volume XXIV. N° 4 : 217-223
12. Carencó P, Landriu D, Andrieu-Semmel M, Simon L, Duchéin P, Ertzscheid MA, Bernet C. Usage raisonné des détergents et des désinfectants pour l'entretien des locaux en EMS (hors épidémie). *Bulletin Cclin-Arlin* n° 2. Mars 2016 <http://www.cclin-arlin.fr/bulletin/2016/02/02-pdf/02-carencó.pdf>



TEXTES OFFICIELS ET GUIDES

1. Précautions standard. Etablissements de santé, établissements médico-sociaux, soins de ville. SF2H. Juin 2017. (Recommandation 31)
2. Maîtrise du risque infectieux en établissement médico-social. Fiches pratiques. CCLIN/ARLIN. Janvier 2017
3. Baron R, Chaize P, Girard R, Leroy MG, Meunier O, Simon L. Limiter le risque infectieux associé aux claviers et ordinateurs en secteur de soins. SF2H. Hygiènes 2016. Volume XXIV. N° 6 : 267-273
4. Surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé. Guide de bonnes pratiques. CCLIN Sud-Ouest. 2016
5. Quelles mesures pour maîtriser le risque infectieux chez les patients immunodéprimés ? Recommandations formalisée d'experts. SF2H. Novembre 2016
6. Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins. Ministère des affaires sociales et de la santé et des Droits des Femmes. Juin 2015
7. Guide pour le choix des désinfectants. SF2H. 2015
8. Manuel de certification des établissements de santé. V 2014. HAS. Hygiène des locaux. Référence 7 -d - Référence Maîtrise du risque infectieux. 8 -g
9. Prévention de la transmission par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes. Recommandations pour la pratique clinique (RPC). SF2H. Mars 2013
10. Programme national pour la sécurité des patients 2013/2017. Ministère chargé de la santé / HAS. 2013
11. Indications des lingettes en désinfection dans le domaine médical. Note technique de la commission Désinfection SF2H. Novembre 2013
12. Guide de l'entretien des locaux en établissements médico-social. ARLIN Bourgogne. 2013
13. Survenue de un ou plusieurs cas de gale. Conduite à tenir. HCSP. Commission spécialisée maladies transmissibles. Novembre 2012
14. Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. Ministère de la santé et des sports/ HCSP/SFHH. Septembre 2010. (Recommandations 60 à 63)
15. Circulaire n°3046 du 3 mars 2010 : Sécurité des locaux de charge de batteries
16. Désinfection des locaux des établissements de soins. CCLIN Sud-Ouest. 2010
17. Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires Contact.



18. Recommandations nationales. Consensus formalisé d'experts. SFHH. Avril 2009
19. Prévention des infections en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Programme PRIAM. Consensus formalisé d'experts. ORIG/SFHH. Juin 2009.
20. Guide de l'achat public durable – achats de produits, matériels et prestations de nettoyage. Ministère de l'Economie. Direction des affaires juridiques. Juillet 2009. (Recommandations 4 et 5)
21. Avis relatif à la maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* dans les établissements de santé. HCSP. 2008
22. Recommandations pour l'utilisation des masques médicaux et des appareils de protection respiratoire dans les établissements de santé. CCLIN Sud-Ouest. 2007.
23. Avis relatif à l'utilisation de l'eau de Javel dans les établissements de soins. SFHH. Juin 2006
24. Note n° DHOS/DGS/335 du 1^e septembre 2006 relative aux recommandations de maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* dans les établissements de santé.
25. Norme AFNOR FD X50-794-2. "Système de contrôle de résultat sur site". Octobre 2001

VIDEOS

Entretien des locaux en Ehpad. « Soigner l'entretien pour mieux vivre ensemble ».

ARLIN Limousin / ARLIN Aquitaine CCLIN Sud-Ouest. Décembre 2011

https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/outils_videos/soigner-lentretien-pour-mieux-vivre-ensemble/



ANNEXES

Logo établissement

FICHE DE TRACABILITE
ENTRETIEN QUOTIDIEN d'une chambre et salles de bains

Service :

Mois :

Année :

| Jour | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
|-------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| CH 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 6 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 8 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 9 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 11 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 13 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 14 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 17 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CH 20 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

L'agent note ses initiales dans la case correspondante

Logo établissement

FICHE DE TRACABILITE
ENTRETIEN APPROFONDI de la chambre du résident (zone 2)

NOM du résident **Numéro de chambre**..... **Année**.....

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|---|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|------|------|------|
| Entretien à réaliser | | | | | | | | | | | | |
| Fauteuil roulant, déambulateur (M) | | | | | | | | | | | | |
| Intérieur mobilier, placards (T) | | | | | | | | | | | | |
| Murs, portes, plinthes (T) | | | | | | | | | | | | |
| Radiateurs (T) | | | | | | | | | | | | |
| Luminaires (S) | | | | | | | | | | | | |
| Grilles de ventilation (T) | | | | | | | | | | | | |
| Vitres (T) | | | | | | | | | | | | |
| Rideaux (S) | | | | | | | | | | | | |
| Lavage mécanisé des sols (M) | | | | | | | | | | | | |
| Décapage des sols (A) | | | | | | | | | | | | |
| Spray méthode (M) | | | | | | | | | | | | |
| Balcon (A) | | | | | | | | | | | | |

Rappel des fréquences : **M** : mensuel, **T** : trimestriel, **S** : semestriel, **A** : annuel
L'agent note ses initiales dans la case correspondante

GRILLE D'EVALUATION
Entretien d'une chambre et salle de bains au départ du patient

SERVICE : N° CHAMBRE :
 DATE EVALUATION : HEURE EVALUATION :
 NOM EVALUATEUR : NOM AGENT :

| Éléments à observer Chambre | Critères d'évaluation | Seuils en quantité cible | Notes* 0/1 | Coefficient | Note pondérée |
|--|---|-----------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Ordonnancement | | | | | |
| Lit | Position basse / clampé / réfection | Obligatoire | | 3 | |
| Sonnette, téléphone | Accessible | Obligatoire | | 3 | |
| Chaise, poubelle | Sur le sol | Obligatoire | | 3 | |
| Bassin, pistolet, bassine | Présence (selon service) | Obligatoire | | 3 | |
| Porte | Traces de doigt / coulures / empoussièrement | Absence | | 3 | |
| Sol | Déchets / empoussièrement / taches | Absence | | 2 | |
| Plinthes, tuyauterie | Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Mobilier Salissures Adhérentes (SA) | | | | | |
| Lit | SA / Empoussièrement | Absence | | 3 | |
| Table de chevet | SA / Empoussièrement | Absence | | 2 | |
| Adaptable | SA / Empoussièrement | Absence | | 3 | |
| Armoire | SA / Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Chaise, fauteuil | SA / Empoussièrement | Absence | | 2 | |
| Accessoires | | | | | |
| Téléphone | SA | Absence | | 2 | |
| Télécommande | SA | Absence | | 2 | |
| Sonnette | SA | Absence | | 2 | |
| Interrupteur, poignée de porte, support SHA | SA | Absence | | 3 | |
| Pied à perfusion | SA / Empoussièrement | Absence | | 3 | |
| Luminares | Empoussièrement | Absence | | 2 | |
| Fenêtre, grille d'aération | SA / Empoussièrement | Absence | | 2 | |
| Radiateur | SA / Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Téléviseur | Traces / Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Cadres | Traces / Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Toiles d'araignées | | Absence | | 3 | |
| TOTAUX | | | | A = | B = |

*Notes : 0 = Non conforme 1 = Conforme

GRILLE D'EVALUATION DE LA PROPRETE VISUELLE
Entretien d'une chambre et salle de bains au départ du patient

| Éléments à observer Salle de bains | Critères d'évaluation | Seuils en quantité cible | Notes* 0/1 | Coefficient | Note pondérée |
|---------------------------------------|---|-----------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Porte | Traces de doigt / coulures / empoussièrement | Absence | | 3 | |
| Sol | Déchets / taches | Absence | | 2 | |
| Plinthes, tuyauterie | Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| Sonnette | SA | Absence | | 3 | |
| Distributeurs | | | | | |
| Savon | Présence savon SA / Poussière | Obligatoire Absence | | 3 | |
| Essuie-mains | Présence papier SA / Poussière | Obligatoire Absence | | 3 | |
| Papier hygiénique | Présence papier SA / Poussière | Obligatoire Absence | | 3 | |
| Lavabo et trop plein | Tartre / traces lavage | Absence | | 2 | |
| Miroir | Traces | Absence | | 2 | |
| Murs / plafond | SA | Absence | | 2 | |
| Douche et bondes | Taches / tartre / traces lavage | Absence | | 2 | |
| Porte-serviettes | SA | Absence | | 1 | |
| Etagères | SA / Poussière | Absence | | 1 | |
| WC | | | | | |
| Réservoir + chasse d'eau | Poussière / taches | Absence | | 3 | |
| Cuvette | Taches / tartre | Absence | | 3 | |
| Couvercle / assise | Taches | Absence | | 3 | |
| Pied | Poussière / taches / coulures | Absence | | 1 | |
| Poubelle | SA | Absence | | 1 | |
| Balayette + socle | SA | Absence | | 3 | |
| Luminaires, VMC | Empoussièrement | Absence | | 1 | |
| TOTAUX | | | | A = | B = |

*Notes : 0 = Non conforme 1 = Conforme

Calcul du score : rapport B/A

Seuil d'acceptabilité : B/A = \geq 0,7 zone acceptée

GRILLE D'AUDIT
Entretien d'une chambre et salle de bains au départ du patient

SERVICE :

DATE :

OBSERVATEUR :

HEURE :

| | CHARIOT /MATERIEL | OUI | NON | OBSERVATIONS |
|--|--|--------------------------|--------------------------|--------------|
| | Le chariot et ses accessoires (seaux, bacs, balais...) sont propres | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | L'approvisionnement du chariot est adapté à l'entretien à réaliser (quotidien, départ ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | La quantité de lavettes/carrés d'essuyage à usage unique est adaptée aux besoins | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Tous les flacons de produits détergents-désinfectants, désinfectants, détartrants | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - sont identifiés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - sont datés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | La dilution des produits est conforme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un flacon de SHA est à disposition | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Des gants à usage unique sont à disposition | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Des tabliers à usage unique sont à disposition | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | La poche des gazes à usage unique est fermée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | La poche à déchets est correctement fixée sur son support | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Les chambres des patients en précautions complémentaires font l'objet d'une signalétique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un protocole spécifique est appliqué dans cette situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | TENUE DE L'AGENT | OUI | NON | OBSERVATIONS |
| | Zéro bijou aux mains et poignets | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Port de gants à usage unique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Port d'un tablier à usage unique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

GRILLE D'AUDIT (suite)**Entretien d'une chambre et salle de bains au départ du patient**

| | TECHNIQUES D'ENTRETIEN | OUI | NON | OBSERVATIONS |
|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------|
| | L'agent réalise une FHA avant le début du nettoyage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Les déchets et linge sale sont évacués | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un essuyage humide de toutes les surfaces hautes de la chambre est réalisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la chronologie est respectée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la technique est respectée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un essuyage humide de toutes les surfaces hautes de la salle de bains est réalisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la chronologie est respectée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la technique est respectée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un balayage humide des sols est réalisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la technique est conforme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la gaze est éliminée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Un lavage des sols est réalisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - la technique est conforme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - le bandeau est éliminé dans un contenant prévu à cet effet | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | A la fin de l'entretien l'agent | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - élimine les gants | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - élimine le tablier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - réalise une FHA | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Il existe une traçabilité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - des actions effectuées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - de l'entretien du matériel | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | - des produits ou méthode utilisés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

